



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville

☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, Le 05 mars à 20h35, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 04 décembre 2024
- Communications
- Délibérations
 - 2025-01 : CFU 2024
 - 2025-02 : Modification des repas de la cantine
 - 2025-03 : Ouverture de crédit budgétaire
 - 2025-04 : Fiscalisation des participations communales 2025
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs	LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric		x	THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony	x	
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine	x	

Pouvoirs :

Monsieur Frédéric DENIS donne pouvoir à Monsieur Bruno BOUTEILLER

Madame Dorothée DELORY donne pouvoir à Madame Brigitte ESTRIER

➤ OUVERTURE :

Bonjour à chacun, je vous remercie de votre présence pour notre première réunion de l'année 2025. Le quorum étant atteint, je déclare ouverte la séance à 20h35.

Secrétaire de séance : Madame Cindy Marie a été nommée secrétaire de séance. Nous la remercions.

➤ APPROBATION PV :

PV du 04 décembre 2024

Brigitte Estrier : Avez-vous des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ?

	Non Le PV du 04 décembre 2024 est donc adopté.
--	---

➤ **COMMUNICATIONS**

Inscriptions scolaires	<p>Brigitte Estrier : 2 nouveaux élèves ont intégré le RPI en février 2025 : 1CE1 et 1PS Les effectifs actuels sont donc de 55 élèves à Henri BOULLEN et 66 élèves à l'Envolée : total de 121 sur le RPI Concernant la rentrée 2025/2026, compte tenu des enjeux de la répartition des élèves entre les deux écoles nous avons avancé la période d'inscriptions. A ce jour sont inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 PS (dont 1 en cours) et 1 MS • Domiciliation : 2 à Graimbouville et 9 à St gilles de la Neuville <p>Les effectifs prévisionnels 2025/2026 sont à ce jour :</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • 10 PS • 16 MS • 10 GS • 19 CP • 11 CE1 • 13 CE2 • 13 CM1 • 14 CM2 </td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle; padding: 0 10px;">}</td> <td style="vertical-align: middle; padding: 0 10px;">55</td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle; padding: 0 10px;">}</td> <td style="vertical-align: middle; padding: 0 10px;">H Boullen</td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle; padding: 0 10px;">}</td> <td style="vertical-align: middle; padding: 0 10px;">36</td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle; padding: 0 10px;">}</td> <td style="vertical-align: middle; padding: 0 10px;">H Boullen</td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle; padding: 0 10px;">}</td> <td style="vertical-align: middle; padding: 0 10px;">70</td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle; padding: 0 10px;">}</td> <td style="vertical-align: middle; padding: 0 10px;">L'envolée</td> <td style="font-size: 3em; vertical-align: middle; padding: 0 10px;">}</td> <td style="vertical-align: middle; padding: 0 10px;">106 sur le RPI</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Selon localisation de CP</p> <p>Potentiellement, 4 ou 5 élèves supplémentaires pourraient encore s'inscrire...</p> <p>Cindy Marie : j'ai connaissance d'une famille avec 3 enfants qui vient d'arriver à Saint-Gilles mais les parents ne savent pas encore s'ils vont basculer les enfants dans nos écoles à la rentrée prochaine ; il s'agit d'1 PS, 1 CP et 1 CM2. Ils réfléchissent, ce n'est pas sûr.</p> <p>Céline Hauchecorne : vous lui avez donné tous les atouts de nos écoles ?</p> <p>Cindy Marie : bien sûr mais cela voudrait dire d'enlever les enfants d'une école dans laquelle ils sont bien intégrés... A suivre.</p> <p>Brigitte Estrier : les directeurs sont dans l'attente de la demande de remontée des effectifs de l'inspecteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 10 PS • 16 MS • 10 GS • 19 CP • 11 CE1 • 13 CE2 • 13 CM1 • 14 CM2 	}	55	}	H Boullen	}	36	}	H Boullen	}	70	}	L'envolée	}	106 sur le RPI
<ul style="list-style-type: none"> • 10 PS • 16 MS • 10 GS • 19 CP • 11 CE1 • 13 CE2 • 13 CM1 • 14 CM2 	}	55	}	H Boullen	}	36	}	H Boullen	}	70	}	L'envolée	}	106 sur le RPI		
Réunion le 10 février 2025 des élus de l'ex Caux-Estuaire concernant la carte scolaire	<p>Brigitte Estrier : L'idée de réunir les élus en charge des écoles du périmètre de l'ancienne CU Caux Estuaire est née de nos échanges à propos des messages délivrés par M Van Rykstal, inspecteur de l'EN, lors de ses visites dans les différentes écoles et communes de notre secteur. Je n'ai pu y assister mais le SIVOS était représenté par Mme Marie, vice présidente à qui je laisse la parole pour nous en faire une petite synthèse.</p> <p>Cindy Marie : étaient présents les maires et les élus en charge du scolaire, les thèmes abordés ont été l'éducation, le PLUI, les constructions d'habitations, l'assainissement. Un point particulier a été fait sur le scolaire.</p> <p>Le constat a été fait que le discours de l'inspecteur n'était pas toujours le même selon qu'il rencontrait les maires ou les enseignants d'où l'importance d'une bonne communication entre nous. Aux enseignants, il a insisté sur la baisse de la démographie et leur a fait un peu peur avec les fermetures de classes, il défend le regroupement des écoles dans des plus grosses structures ou des RPI. Ils ne veulent plus de petites écoles ni de classes uniques pour faciliter le travail des maîtres E, limiter ses déplacements. Il devait encore rencontrer des maires, mais je n'ai pas eu de retour. Voilà l'essentiel.</p> <p>Céline Hauchecorne : mais il y a des échéances pour tout cela ?</p> <p>Cindy Marie : non pas vraiment. Il en parle mais sans date précise. J'ai pris la parole pour donner l'exemple du SIVOS, quand nous l'avons rencontré il nous a dit qu'il voulait que l'on se réunisse avec Gommerville en disant que Gommerville voulait rejoindre le RPI. En fait ce n'est pas vraiment l'intention du maire de Gommerville qui souhaiterait plutôt faire une convention avec une commune pour y basculer des enfants ou faire des échanges sans faire de RPI.</p> <p>Céline Hauchecorne : ils veulent construire une nouvelle école là-bas ?</p> <p>Sylvain Vasse : oui ils voudraient...</p> <p>Cindy Marie : oui mais le budget n'est pas...</p> <p>L'objet de la réunion était surtout de partager l'information afin de savoir ce qui se disait dans les autres communes.</p>															

	<p>Brigitte Estrier : comme je ne pouvais être présente, j'avais envoyé un mail en amont de cette réunion qui disait que nous n'étions pas opposés à une réflexion, qu'il ne me semblait pas opportun d'élargir le RPI mais qu'il fallait peut être avoir une attitude conjoncturelle car les flux de population sont très rapides et imprévisibles ; avoir recours à un conventionnement permettrait d'absorber ces fluctuations sans modifier les structures... bref je voulais annoncer une position d'ouverture.</p> <p>Dans la même veine, juste avant cette réunion, le 6 février, c'était tenue une réunion de l'Observatoire départemental des dynamiques scolaires rurales, instance pilotée par l'académie de Normandie. Denis Merville, Président le Association Des Maires de Seine Maritime en fait partie et nous a transmis le CR après le 10 février ; 2 écoles limitrophes de nos communes y sont citées sans conclusion précise à savoir :</p> <table border="1" data-bbox="504 504 1414 651"> <thead> <tr> <th colspan="5">CU Le Havre Seine-Métropole</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>7</td> <td>MONTIVILLIERS</td> <td>Angerville l'Orcher</td> <td>Offre d'accueil d'autres élèves</td> <td>Encourager à poursuivre la réflexion</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>LE HAVRE SUD</td> <td>Gommerville</td> <td>Pas de projet précis</td> <td>Encourager à poursuivre la réflexion</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette question est à suivre...</p> <p>Cindy Marie : c'est comme il y a quelques années où il y avait eu le projet de rapprocher tous les CM2 près du collège pour faire tout le cycle 3 à Saint Romain : ça ne s'est jamais fait...</p> <p>Sylvain Vasse : comme l'idée des réseaux d'écoles il y a 15 ans</p> <p>Eric Thieulent : oui ça nous avait été présenté comme devant être fait et ça n'a jamais vu le jour.</p> <p>Sylvain Vasse : c'est toujours la même démarche. En fait il fait son job mais nous, nous allons faire le notre.</p> <p>Brigitte Estrier : Madame Marie, avez-vous autre chose à ajouter</p> <p>Cindy Marie : juste que Monsieur Denis Merville a parlé d'une convention portée par l'ADM qui comporterait un délai de 3 ans en cas de risque de fermeture de classe pour tenir compte des flux de population... mais je n'ai rien vu passer en Mairie... je suis septique... Quand une fermeture de classe est annoncée, l'Éducation Nationale n'attend pas 3 ans...</p> <p>Brigitte Estrier : nous allons rester attentifs à ce sujet.</p>	CU Le Havre Seine-Métropole					7	MONTIVILLIERS	Angerville l'Orcher	Offre d'accueil d'autres élèves	Encourager à poursuivre la réflexion	8	LE HAVRE SUD	Gommerville	Pas de projet précis	Encourager à poursuivre la réflexion
CU Le Havre Seine-Métropole																
7	MONTIVILLIERS	Angerville l'Orcher	Offre d'accueil d'autres élèves	Encourager à poursuivre la réflexion												
8	LE HAVRE SUD	Gommerville	Pas de projet précis	Encourager à poursuivre la réflexion												
Cantine	<p>Brigitte Estrier : je vous ai déjà parlé des effectifs cantine importants cette année en particulier sur le premier service. Les épidémies hivernales nous ont quelque peu aidés en début d'année mais le printemps arrive... Sur mars nous dépassons les 40 enfants au premier service tous les jours avec des pics à 48.</p> <p>Je vois s'il est encore possible d'optimiser l'organisation : la piste serait d'être 3 au service des petits et 2 au service des grands plutôt que l'inverse comme aujourd'hui. Selon la décision qui sera prise concernant les CP, il faudra revisiter l'organisation de l'année prochaine.</p>															
Formation agent	<p>Brigitte Estrier Deux agents (cantinière) sont en formation ce jour sur le thème « accueil et accompagnement des enfants sur le temps du repas » organisée par API Ce temps de travail sera rémunéré car il n'y a pas de possibilité de récupération.</p>															
Entretien ADICO	<p>Brigitte Estrier : Afin de contrôler et mettre à jour les dossiers concernant la protection des données personnelles, je rencontrerai un représentant ADICO, le 28 mars 2025. J'aimerais, lors de la prochaine réunion, mettre à l'ordre du jour une délibération, pour nommer un correspondant titulaire et un suppléant pour représenter le SIVOS de l'Union auprès du DPO d'ADICO : qui serait volontaire ?</p> <p>Je vous laisse réfléchir, n'hésitez pas à revenir vers moi pour plus de précisions.</p>															
Webinaire cosoluce cybersécurité	<p>Brigitte Estrier : J'ai suivi un webinaire Cosoluce sur la cybersécurité le 27 février 2025 centré sur la sécurisation de nos données et leur sauvegarde.</p> <p>Cosoluce propose une solution d'hébergement des données chez eux (démarche commerciale nommée COLORIA). Au-delà de l'aspect sécuritaire, cette solution permet d'avoir accès et de travailler de n'importe quel poste (plusieurs secrétaires, télétravail...), de ne pas avoir besoin de grosses capacités de stockage sur nos PC ni du dispositif de sauvegarde externe actuel.</p> <p>Pour l'heure, je ne pense pas que cette solution soit utile pour le SIVOS d'autant qu'elle ne concerne que les données Cosoluce et pas tous les documents que nous avons sur notre PC.</p>															

<p>Modification des statuts du SIVOS</p>	<p>Brigitte Estrier : Nous avons reçu l'arrêté préfectoral daté du 21 février 2025 qui entérine les nouveaux statuts du SIVOS DE L'UNION selon les délibérations des communes de Graimbouville, de Saint Gilles de la Neuville et du SIVOS DE L'UNION</p>																																																																																											
<p>Point budget Commission finances</p>	<p>Brigitte Estrier : la commission finance s'est réunie le 26 février 2025. Elle a examiné les comptes 2024 et réalisé une proposition de budget prévisionnel pour 2025 qui vous sera présentée au prochain conseil syndical, le 2 avril.</p> <p>Néanmoins je vous livre quelques constats globaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2024 : budget réalisé à 98% • 2024 : des difficultés de fond de roulement que l'on a résolu en réaffectant la part non versée de la somme que nous avons budgété pour la subvention « des bambins ». En 2025, le premier trimestre est tendu malgré l'avance des participations des communes car il y a des dépenses annuelles qui interviennent en début d'année. • Sources des recettes : la part des recettes SIVOS est en progression • Niveau de capacité d'investissement critique : nous avons eu jusque 25000€ en 2020 ce qui a permis de réaliser le projet École numérique mais depuis nous n'avons pas versé de nouvelles sommes à l'investissement. Ceci constitue un risque en particulier pour le fonctionnement de la cantine si un des matériels venait à tomber en panne comme le four par exemple. • Une diminution chaque année de l'excédent (+ de 20% du budget en 2019 et moins de 10% aujourd'hui. <p>Voici quelques schémas qui illustrent ces éléments :</p> <div data-bbox="518 840 1364 1377"> <p>Evolution Recettes : répartition en valeur absolue</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Dotations, subventions et participations</th> <th>Produits des services, domaine et ventes diverses</th> <th>Excédent de fonctionnement reporté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Réalisé 2019</td><td>~100000</td><td>~40000</td><td>~20000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2020</td><td>~100000</td><td>~40000</td><td>~20000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2021</td><td>~100000</td><td>~40000</td><td>~20000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2022</td><td>~100000</td><td>~40000</td><td>~20000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2023</td><td>~100000</td><td>~40000</td><td>~20000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2024</td><td>~100000</td><td>~40000</td><td>~20000</td></tr> </tbody> </table> <p>Evolution Recettes : répartition en valeur relative</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Dotations, subventions et participations</th> <th>Produits des services, domaine et ventes diverses</th> <th>Excédent de fonctionnement reporté</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Réalisé 2019</td><td>~75%</td><td>~25%</td><td>~0%</td></tr> <tr><td>Réalisé 2020</td><td>~75%</td><td>~25%</td><td>~0%</td></tr> <tr><td>Réalisé 2021</td><td>~75%</td><td>~25%</td><td>~0%</td></tr> <tr><td>Réalisé 2022</td><td>~75%</td><td>~25%</td><td>~0%</td></tr> <tr><td>Réalisé 2023</td><td>~75%</td><td>~25%</td><td>~0%</td></tr> <tr><td>Réalisé 2024</td><td>~75%</td><td>~25%</td><td>~0%</td></tr> </tbody> </table> <p>Evolution Dépenses et Recettes</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Total Recettes</th> <th>Total Dépenses</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Réalisé 2019</td><td>~180000</td><td>~180000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2020</td><td>~170000</td><td>~170000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2021</td><td>~160000</td><td>~160000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2022</td><td>~150000</td><td>~150000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2023</td><td>~140000</td><td>~140000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2024</td><td>~130000</td><td>~130000</td></tr> </tbody> </table> <p>Capacité d'investissement</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Capacité d'investissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Réalisé 2019</td><td>~25000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2020</td><td>~25000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2021</td><td>~10000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2022</td><td>~5000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2023</td><td>~5000</td></tr> <tr><td>Réalisé 2024</td><td>~5000</td></tr> </tbody> </table> </div> <p>Ces résultats sont conformes à la stratégie mise en place laquelle, je pense, a atteint ses limites.</p> <p>Il s'agit de constats généraux qu'il me paraissait important de vous communiquer avant la présentation de notre prochain budget lors de la réunion du 2 avril.</p> <p>Mesdames et messieurs de la Commission Finances : souhaitez-vous ajouter quelque chose ?</p> <p>Non,</p> <p>alors je poursuis.</p> <p>Lors de cette réunion nous avons également arrêté les clés de répartition des charges actuellement payées par les communes et devant être transférées dans le budget du SIVOS conformément à la demande de la Préfecture.</p> <p>Ces charges s'élèvent pour 2024 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Graimbouville : 7 486.63€ pour le fonctionnement école, le secrétariat et la garderie ✓ Saint Gilles : 9 742.69€ pour la restauration scolaire <p>Ces sommes intégreront le budget prévisionnel 2025 du SIVOS et par voie de conséquence augmenteront le calcul du montant de la participation des communes mais feront l'objet d'un remboursement aux communes par le SIVOS.</p> <p>Est-ce suffisamment clair ? Avez-vous besoin de plus de précisions ?</p> <p>.../...</p> <p>Nous reparlerons plus précisément de ces points lors du prochain conseil.</p>	Année	Dotations, subventions et participations	Produits des services, domaine et ventes diverses	Excédent de fonctionnement reporté	Réalisé 2019	~100000	~40000	~20000	Réalisé 2020	~100000	~40000	~20000	Réalisé 2021	~100000	~40000	~20000	Réalisé 2022	~100000	~40000	~20000	Réalisé 2023	~100000	~40000	~20000	Réalisé 2024	~100000	~40000	~20000	Année	Dotations, subventions et participations	Produits des services, domaine et ventes diverses	Excédent de fonctionnement reporté	Réalisé 2019	~75%	~25%	~0%	Réalisé 2020	~75%	~25%	~0%	Réalisé 2021	~75%	~25%	~0%	Réalisé 2022	~75%	~25%	~0%	Réalisé 2023	~75%	~25%	~0%	Réalisé 2024	~75%	~25%	~0%	Année	Total Recettes	Total Dépenses	Réalisé 2019	~180000	~180000	Réalisé 2020	~170000	~170000	Réalisé 2021	~160000	~160000	Réalisé 2022	~150000	~150000	Réalisé 2023	~140000	~140000	Réalisé 2024	~130000	~130000	Année	Capacité d'investissement	Réalisé 2019	~25000	Réalisé 2020	~25000	Réalisé 2021	~10000	Réalisé 2022	~5000	Réalisé 2023	~5000	Réalisé 2024	~5000
Année	Dotations, subventions et participations	Produits des services, domaine et ventes diverses	Excédent de fonctionnement reporté																																																																																									
Réalisé 2019	~100000	~40000	~20000																																																																																									
Réalisé 2020	~100000	~40000	~20000																																																																																									
Réalisé 2021	~100000	~40000	~20000																																																																																									
Réalisé 2022	~100000	~40000	~20000																																																																																									
Réalisé 2023	~100000	~40000	~20000																																																																																									
Réalisé 2024	~100000	~40000	~20000																																																																																									
Année	Dotations, subventions et participations	Produits des services, domaine et ventes diverses	Excédent de fonctionnement reporté																																																																																									
Réalisé 2019	~75%	~25%	~0%																																																																																									
Réalisé 2020	~75%	~25%	~0%																																																																																									
Réalisé 2021	~75%	~25%	~0%																																																																																									
Réalisé 2022	~75%	~25%	~0%																																																																																									
Réalisé 2023	~75%	~25%	~0%																																																																																									
Réalisé 2024	~75%	~25%	~0%																																																																																									
Année	Total Recettes	Total Dépenses																																																																																										
Réalisé 2019	~180000	~180000																																																																																										
Réalisé 2020	~170000	~170000																																																																																										
Réalisé 2021	~160000	~160000																																																																																										
Réalisé 2022	~150000	~150000																																																																																										
Réalisé 2023	~140000	~140000																																																																																										
Réalisé 2024	~130000	~130000																																																																																										
Année	Capacité d'investissement																																																																																											
Réalisé 2019	~25000																																																																																											
Réalisé 2020	~25000																																																																																											
Réalisé 2021	~10000																																																																																											
Réalisé 2022	~5000																																																																																											
Réalisé 2023	~5000																																																																																											
Réalisé 2024	~5000																																																																																											

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires																																																
<p>2025.01 : CFU 2024</p> <p>Votants : 10 Contre : Abst : Pour 10</p>	<p>Brigitte Estrier : Je vais vous présenter le Compte Financier Unique 2024 qui traduit tout ce que nous avons fait sur cette année en termes de recettes et de dépenses. Je rappelle que le CFU est un document partagé avec la trésorerie en temps réel, qu'il se substitue aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion, que nous avons choisi de le mettre en place dans le cadre d'une expérimentation avant sa généralisation et qu'il est entièrement dématérialisé et qu'il fait l'objet de contrôles automatisés.</p> <p>Vous avez reçu les documents en amont de la réunion, je vous en fais la synthèse et répondrai à vos questions s'il y en a. Puis je cèderai la présidence de cette réunion à Bruno Bouteiller, doyen de notre assistance qui soumettra le CFU à votre vote. Le CFU complet est à votre disposition.</p>																																																
VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT																																																	
Année 2024																																																	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget</th> <th>Réalisé</th> <th>Solde</th> <th>% réal.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>011 - Charges à caractère général</td> <td>56 686,00</td> <td>55 363,69</td> <td>1 322,31 98</td> </tr> <tr> <td>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</td> <td>44 150,00</td> <td>45 898,56</td> <td>-1 748,56 104</td> </tr> <tr> <td>61 - SERVICES EXTERIEURS</td> <td>9 000,00</td> <td>6 888,86</td> <td>2 111,14 77</td> </tr> <tr> <td>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</td> <td>2 736,00</td> <td>1 921,07</td> <td>814,93 70</td> </tr> <tr> <td>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM</td> <td>800,00</td> <td>655,20</td> <td>144,80 82</td> </tr> <tr> <td>012 - Charges de personnel et frais assimilé</td> <td>109 350,00</td> <td>105 930,68</td> <td>3 419,32 97</td> </tr> <tr> <td>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM</td> <td>1 000,00</td> <td>859,38</td> <td>140,62 86</td> </tr> <tr> <td>64 - CHARGES DE PERSONNEL</td> <td>108 350,00</td> <td>105 071,30</td> <td>3 278,70 97</td> </tr> <tr> <td>65 - Autres charges de gestion courante</td> <td>10 204,00</td> <td>10 160,99</td> <td>43,01 100</td> </tr> <tr> <td>Total dépenses réelles</td> <td>176 240,00</td> <td>171 455,36</td> <td>4 784,64 97</td> </tr> <tr> <td>Total dépenses de fonctionnement</td> <td>176 240,00</td> <td>171 455,36</td> <td>4 784,64 97</td> </tr> </tbody> </table>	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	011 - Charges à caractère général	56 686,00	55 363,69	1 322,31 98	60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	44 150,00	45 898,56	-1 748,56 104	61 - SERVICES EXTERIEURS	9 000,00	6 888,86	2 111,14 77	62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 736,00	1 921,07	814,93 70	63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	800,00	655,20	144,80 82	012 - Charges de personnel et frais assimilé	109 350,00	105 930,68	3 419,32 97	63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	1 000,00	859,38	140,62 86	64 - CHARGES DE PERSONNEL	108 350,00	105 071,30	3 278,70 97	65 - Autres charges de gestion courante	10 204,00	10 160,99	43,01 100	Total dépenses réelles	176 240,00	171 455,36	4 784,64 97	Total dépenses de fonctionnement	176 240,00	171 455,36	4 784,64 97
Budget	Réalisé	Solde	% réal.																																														
011 - Charges à caractère général	56 686,00	55 363,69	1 322,31 98																																														
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	44 150,00	45 898,56	-1 748,56 104																																														
61 - SERVICES EXTERIEURS	9 000,00	6 888,86	2 111,14 77																																														
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 736,00	1 921,07	814,93 70																																														
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	800,00	655,20	144,80 82																																														
012 - Charges de personnel et frais assimilé	109 350,00	105 930,68	3 419,32 97																																														
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM	1 000,00	859,38	140,62 86																																														
64 - CHARGES DE PERSONNEL	108 350,00	105 071,30	3 278,70 97																																														
65 - Autres charges de gestion courante	10 204,00	10 160,99	43,01 100																																														
Total dépenses réelles	176 240,00	171 455,36	4 784,64 97																																														
Total dépenses de fonctionnement	176 240,00	171 455,36	4 784,64 97																																														
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget</th> <th>Réalisé</th> <th>Solde</th> <th>% réal.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>70 - Produits des services, domaine et vente</td> <td>50 000,00</td> <td>55 752,00</td> <td>-5 752,00 112</td> </tr> <tr> <td>74 - Dotations et participations</td> <td>111 010,00</td> <td>111 010,00</td> <td>0 100</td> </tr> <tr> <td>75 - Autres produits de gestion courante</td> <td>0,23</td> <td>5,30</td> <td>-5,07 1 000</td> </tr> <tr> <td>013 - Atténuations de charges</td> <td>300,00</td> <td>816,51</td> <td>-516,51 272</td> </tr> <tr> <td>002 - Excédent de fonctionnement reporté</td> <td>14 929,77</td> <td>14 929,77</td> <td>0 100</td> </tr> <tr> <td>Total recettes réelles</td> <td>176 240,00</td> <td>182 513,58</td> <td>-6 273,58 104</td> </tr> <tr> <td>Total recettes de fonctionnement</td> <td>176 240,00</td> <td>182 513,58</td> <td>-6 273,58 104</td> </tr> </tbody> </table>	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	70 - Produits des services, domaine et vente	50 000,00	55 752,00	-5 752,00 112	74 - Dotations et participations	111 010,00	111 010,00	0 100	75 - Autres produits de gestion courante	0,23	5,30	-5,07 1 000	013 - Atténuations de charges	300,00	816,51	-516,51 272	002 - Excédent de fonctionnement reporté	14 929,77	14 929,77	0 100	Total recettes réelles	176 240,00	182 513,58	-6 273,58 104	Total recettes de fonctionnement	176 240,00	182 513,58	-6 273,58 104																
Budget	Réalisé	Solde	% réal.																																														
70 - Produits des services, domaine et vente	50 000,00	55 752,00	-5 752,00 112																																														
74 - Dotations et participations	111 010,00	111 010,00	0 100																																														
75 - Autres produits de gestion courante	0,23	5,30	-5,07 1 000																																														
013 - Atténuations de charges	300,00	816,51	-516,51 272																																														
002 - Excédent de fonctionnement reporté	14 929,77	14 929,77	0 100																																														
Total recettes réelles	176 240,00	182 513,58	-6 273,58 104																																														
Total recettes de fonctionnement	176 240,00	182 513,58	-6 273,58 104																																														
SOLDE DE FONCTIONNEMENT	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget</th> <th>Réalisé</th> <th>Solde</th> <th>% réal.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solde de fonctionnement</td> <td></td> <td>11 058,22</td> <td>-11 058,22 0</td> </tr> </tbody> </table>	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Solde de fonctionnement		11 058,22	-11 058,22 0																																								
Budget	Réalisé	Solde	% réal.																																														
Solde de fonctionnement		11 058,22	-11 058,22 0																																														
VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT																																																	
Année 2024																																																	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget</th> <th>Réalisé</th> <th>Solde</th> <th>% réal.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11 - ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE</td> <td>500,00</td> <td>469,00</td> <td>31,00 94</td> </tr> <tr> <td>12 - AMENAGEMENT CANTINE</td> <td>2 893,72</td> <td></td> <td>2 893,72 0</td> </tr> <tr> <td>13 - SECRETARIAT</td> <td>500,00</td> <td></td> <td>500,00 0</td> </tr> <tr> <td>14 - PROJET ECOLE NUMERIQUE</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total dépenses opérations d'invest.</td> <td>3 893,72</td> <td>469,00</td> <td>3 424,72 12</td> </tr> <tr> <td>Total dépenses d'investissement</td> <td>3 893,72</td> <td>469,00</td> <td>3 424,72 12</td> </tr> </tbody> </table>	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	11 - ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE	500,00	469,00	31,00 94	12 - AMENAGEMENT CANTINE	2 893,72		2 893,72 0	13 - SECRETARIAT	500,00		500,00 0	14 - PROJET ECOLE NUMERIQUE				Total dépenses opérations d'invest.	3 893,72	469,00	3 424,72 12	Total dépenses d'investissement	3 893,72	469,00	3 424,72 12																				
Budget	Réalisé	Solde	% réal.																																														
11 - ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE	500,00	469,00	31,00 94																																														
12 - AMENAGEMENT CANTINE	2 893,72		2 893,72 0																																														
13 - SECRETARIAT	500,00		500,00 0																																														
14 - PROJET ECOLE NUMERIQUE																																																	
Total dépenses opérations d'invest.	3 893,72	469,00	3 424,72 12																																														
Total dépenses d'investissement	3 893,72	469,00	3 424,72 12																																														
RECETTES D'INVESTISSEMENT	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget</th> <th>Réalisé</th> <th>Solde</th> <th>% réal.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>001 - Excédent d'investissement reporté</td> <td>3 547,41</td> <td>3 547,41</td> <td>0 100</td> </tr> <tr> <td>10 - Dotations, fonds divers et réserves</td> <td>346,31</td> <td>346,31</td> <td>0 100</td> </tr> <tr> <td>Total recettes réelles hors opérations</td> <td>3 893,72</td> <td>3 893,72</td> <td>0 100</td> </tr> <tr> <td>Total recettes d'investissement</td> <td>3 893,72</td> <td>3 893,72</td> <td>0 100</td> </tr> </tbody> </table>	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	001 - Excédent d'investissement reporté	3 547,41	3 547,41	0 100	10 - Dotations, fonds divers et réserves	346,31	346,31	0 100	Total recettes réelles hors opérations	3 893,72	3 893,72	0 100	Total recettes d'investissement	3 893,72	3 893,72	0 100																												
Budget	Réalisé	Solde	% réal.																																														
001 - Excédent d'investissement reporté	3 547,41	3 547,41	0 100																																														
10 - Dotations, fonds divers et réserves	346,31	346,31	0 100																																														
Total recettes réelles hors opérations	3 893,72	3 893,72	0 100																																														
Total recettes d'investissement	3 893,72	3 893,72	0 100																																														
SOLDE D'INVESTISSEMENT	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget</th> <th>Réalisé</th> <th>Solde</th> <th>% réal.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Solde d'investissement</td> <td></td> <td>3 424,72</td> <td>-3 424,72 0</td> </tr> </tbody> </table>	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Solde d'investissement		3 424,72	-3 424,72 0																																								
Budget	Réalisé	Solde	% réal.																																														
Solde d'investissement		3 424,72	-3 424,72 0																																														

Si on cumule les 2 sections, le résultat de 2024 avec les reports 2023 est de **14482.94€**

Petit focus sur les subventions :

ETAT DES SUBVENTIONS				
Subventions	Année 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
65748 - Autres personnes de droit pr	1 500,00	1 500,00	0,00	100
LES BAMBINS	1 500,00	1 500,00	0,00	100
subvention fonctionnement	1 500,00	1 500,00		100
TOTAL DES SUBVENTIONS	1 500,00	1 500,00	0,00	100

Avez-vous des questions ou des remarques ?

.../...

En l'absence, je cède la présidence à Monsieur Bruno Bouteiller pour vous soumettre la délibération de vote.

Bruno Bouteiller : La présidente du SIVOS vient de vous présenter le CFU.

Je reprends les chiffres principaux présentés par Brigitte Estrier :

le CFU 2024 fait apparaître un résultat cumulé de 14 482.94€ se répartissant ainsi :

- En fonctionnement
 - Recettes : 167 583.71€
 - Dépenses : 171 455.36€
 - Report 2023 : 14 929.77€

Soit un résultat de 11 085.22€

- En investissement
 - Recettes : 346.31€
 - Dépenses : 469€
 - Report 2023 : 3 547.41€

Soit un résultat de 3 424.72€

Avez-vous eu toutes les informations nécessaires ?

Avez-vous des remarques complémentaires ou des questions ?

.../...

Nous pouvons passer au vote :

Approuvez-vous le CFU 2024 ?

Qui est contre le CFU ? : personne

Qui s'abstient ? : personne

Nous sommes donc Pour à l'unanimité par 10 voix (la présidente ne prenant pas part au vote pour elle-même ni pour le pouvoir qu'elle détient) et nous donnons pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Merci, nous pouvons rappeler la présidente.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023/28 du 04 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU signée par Madame la présidente le 23 novembre 2023, et par le Directeur Régional des finances publiques de Normandie et du département de Seine-Maritime le 14 décembre 2023.

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du SIVOS DE L'UNION ;

Vu le CFU 2024 du SIVOS DE L'UNION ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif de la Présidente est débattu, le Comité Syndical élit son président. Dans ce cas, la Présidente peut, même si elle n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

<p>Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement à la Présidente de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;</p> <p>Considérant que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Comité Syndical a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « Monsieur Bruno BOUTEILLER » ;</p> <p>Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :</p>				
<p>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024</p>				
		<i>Investisse- ment</i>	<i>Fonctionne- ment</i>	<i>Total cumulé</i>
<i>Recettes</i>	<i>Prévision budgétaire totale</i>	346.31	161 310.23	161 656.54
	<i>Recettes réalisées</i>	346.31	167 583.81	167 930.12
	<i>Restes à réaliser</i>	0	0	0
<i>Dépenses</i>	<i>Autorisation budgétaire totale</i>	3893.72	176 240	180 133.72
	<i>Dépenses réalisées</i>	469	171 455.36	171 924.36
	<i>Restes à réaliser</i>	0	0	0
<i>Différence entre les titres et les mandats</i>	<i>Solde des réalisations de l'exercice (+/-)</i>	-122.69	-3 871.55	-3 994.24
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	<i>Résultats antérieurs reportés (+/-)</i>	3547.41	14 929.77	18 477.18
<i>Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)</i>	<i>Excédent/déficit (+/-)</i>	3 424.72	11 058.22	14 482.94
<i>Différence entre les restes à réaliser</i>	<i>Restes à réaliser (+/-)</i>	0	0	0
<i>Résultat cumulé</i>	<i>Excédent/déficit</i>	3 424.72	11 058.22	14 482.94
<p>Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,</p> <p>- APPROUVE le CFU 2024 du SIVOS DE L'UNION</p> <p>- DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,</p> <p>Brigitte Estrier : Je vous remercie de votre confiance.</p>				
<p>2025.02 : Modification du repas cantine</p> <p>Votants : 12 Contre : 0</p>	<p>Brigitte Estrier : je vous ai dit tout à l'heure que la commission finance s'était réunie le 26 février ; elle nous soumet une proposition que je vous présente en délibération : passer le repas cantine de 5 composants à 4 composants.</p> <p>Je rappelle que précédemment, lorsque nous avons décidé d'augmenter le repas cantine, nous avons projeté cette possibilité complémentaire pour maintenir l'équilibre du budget sans solliciter davantage les communes ou les parents.</p> <p>Cette mesure est envisagée également pour limiter le gaspillage alimentaire puisque</p>			

<p>Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>les entrées ou les fromages/laitages ne sont que partiellement consommés. Les résultats attendus sont une économie d'environ 1800€ à l'année et moins de déchets. (Repas pour les maternelles passe de 3.07 à 2.91 euros TTC soit -0.16€ x 5142) (Repas pour les primaires passe de 3.23 à 3.06 euros TTC soit -0.17€ x 5957) Cette décision devra faire l'objet d'un avenant au marché. Nous souhaitons une mise en place au retour des vacances de printemps soit le 22 avril. Une communication auprès des parents sera faite si nous adoptons cette résolution.</p> <p>Quelle est votre position ?</p> <p>Eric Thieulent : et si nous le faisons qu'à la rentrée de septembre car on sait qu'en cours d'année cela risque d'être la catastrophe alors qu'à la rentrée, ça passerait mieux.</p> <p>Brigitte Estrier : cette mesure avait déjà été envisagée la dernière fois et si nous souhaitons que cela ait un impact sur 2025 il faut la prendre au plus tôt.</p> <p>Céline Hauchecorne : ce ne sera pas toujours l'entrée qui sera supprimée ?</p> <p>Brigitte Estrier : non ça dépend du menu</p> <p>Céline Hauchecorne : c'est donc API qui décidera de ce qu'il enlève</p> <p>Brigitte Estrier : en théorie, oui, avec leur diététicienne mais je vais les interroger afin que soit supprimé ce qui n'est pas mangé actuellement. J'espère être entendue. Je vois avec Matthieu Rose les modalités de la mise en œuvre.</p> <p>D'autres questions, remarques ? .../...</p> <p>Si les débats sont clos je vous propose la délibération suivante :</p> <p><i>Vu l'acte d'engagement 2023-2024 pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire entre la société API et le SIVOS DE L'UNION dans le cadre du groupement de commandes</i> <i>Vu le renouvellement de l'acte d'engagement pour l'année 2024-2025</i> <i>Vu la nécessité de modifier la composition du repas</i> <i>Madame la Présidente expose la situation et propose de passer de 5 composantes à 4 composantes au 22 avril 2025</i> <i>Après en avoir délibéré le comité Syndical décide :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>De modifier la composition des repas de 5 composantes à 4 composantes</i> • <i>D'autoriser Madame la Présidente a signé l'avenant et tous les documents nécessaires à cette modification</i> <p>Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? unanimité merci</p>																								
<p>2025.03 : ouverture de crédits budgétaires</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte Estrier : Pour faire suite à l'information sur notre capacité d'investissement limitée et surtout pour le permettre d'acheter si nous avons besoin de remplacer un matériel en panne, je vous propose de m'autoriser à anticiper le vote du budget selon les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales c'est-à-dire de m'autoriser à liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). Le calcul doit se faire par opération et par article.</p> <p>Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="517 1816 1428 2000"> <thead> <tr> <th>Opérations</th> <th>Désignation</th> <th>Articles</th> <th>Désignation</th> <th>RAR 2023</th> <th>Total Budget</th> <th>Réalisé</th> <th>report 2025</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11</td> <td>ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>500,00</td> <td>469,00</td> <td>125,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2188</td> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td></td> <td>500,00</td> <td>469,00</td> <td>125,00</td> </tr> </tbody> </table>	Opérations	Désignation	Articles	Désignation	RAR 2023	Total Budget	Réalisé	report 2025	11	ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE				500,00	469,00	125,00			2188	Autres immobilisations corporelles		500,00	469,00	125,00
Opérations	Désignation	Articles	Désignation	RAR 2023	Total Budget	Réalisé	report 2025																		
11	ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE				500,00	469,00	125,00																		
		2188	Autres immobilisations corporelles		500,00	469,00	125,00																		

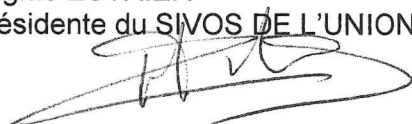
	12	AMENAGEMENT CANTINE			2 893,72	0,00	723,43
			2184	Matériel de bureau et mobilier	893,72	0,00	223,43
			2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	500,00
	13	SECRETARIAT			500,00	0,00	125,00
			2183	Matériel informatique	500,00	0,00	125,00
				Total Général	0,00	3 893,72	469,00
	<p>En résumé, nous décidons d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opération n°11 Achat de mobilier et matériel scolaire <ul style="list-style-type: none"> ✓ Article 2188 = 125 euros • Opération n°12 Aménagement cantine <ul style="list-style-type: none"> ✓ Article 2184 = 223.43 euros ✓ Article 2188 = 500 euros • Opération n°13 Secrétariat <ul style="list-style-type: none"> ✓ Article 2183 = 125 euros <p>Avez-vous des questions ? Céline Hauchecorne : c'est jusqu'à la prochaine réunion ? Brigitte Estrier : oui jusqu'au vote du budget 2025</p> <p>Rien d'autre, .../... je passe au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? unanimité</p> <p>Merci, en espérant ne pas en avoir besoin.</p>						
<p>2025.04 : Fiscalisation des participations communales 2025</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte Estrier : Comme tous les ans, il nous faut décider des modalités de participation que nous souhaitons proposer à la décision des communes parmi lesquelles figure le recours à l'impôt direct conformément à l'article L5212-20 du CGCT.</p> <p>Je vous propose de ne pas solliciter les produits des taxes directes locales et de continuer à recourir aux contributions des communes selon les modalités inscrites à nos statuts. Les conseils municipaux n'auront donc pas de délibération à prendre dans un délai de 40 jours.</p> <p>Avez-vous des questions ? .../... Donc je soumetts au vote du comité syndical la délibération de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2025</p> <p>Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? unanimité</p> <p>Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical décident de ne pas recourir à la fiscalisation des participations communales 2025. Merci</p>						

QUESTIONS DIVERSES : Aucune

La séance est levée à 21h30

➤ **signatures**

Brigitte ESTRIER
Présidente du SIVOS DE L'UNION



Cindy MARIE
Secrétaire de Séance





SIVOS DE L'UNION

GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Grambouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Grambouville

☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@grambouville.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 02 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, Le 02 avril à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

- Ordre du jour :
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 04 décembre 2024
- Communications
- Délibérations
 - 2025-05 : Affectation du résultat 2024
 - 2025-06 : Remboursement des charges des bâtiments partagés
 - 2025-07 : Participations communales 2025
 - 2025-08 : Budget Primitif 2025
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent	x	
DELORY Dorothee	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine		x

Pouvoirs : aucun

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno Bouteiller a été nommé secrétaire de séance.

➤ **OUVERTURE** :

Bonjour, je vous remercie de votre présence. Aujourd'hui, après quelques communications, peu nombreuses car nous nous sommes réunis il y a 1 mois, je vous présenterai 4 délibérations, toutes concernant notre budget 2025. J'en profite pour saluer d'ores et déjà le travail de notre secrétaire qui a préparé toutes les données et les documents nécessaires afin que la Commission Finances puisse vous faire une proposition de budget 2025. Merci à elle également.

➤ **APPROBATION PV** :

PV du 05 mars 2025	Brigitte EsSTRIER : Avez-vous des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès verbal ? Non Le PV du 05 mars 2025 est donc adopté.
---------------------------	--

➤ **COMMUNICATIONS**

Conseil d'école du 25 mars 2025	<p>Brigitte ESTRIER : il s'agissait du 2^{ème} conseil d'école de l'année. Je n'ai pas encore reçu le compte rendu mais l'ordre du jour était habituel : effectifs, activités passées et à venir et remerciements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} animation Graine en main à Graimbouville - Animation cybersécurité à Saint-Gilles sous forme d'escape game - Sortie scolaire avec hébergement pour classe de CM2 dans la Manche sur les plages du débarquement en lien avec le programme d'histoire - Voyage de fin d'année Ecole Henri Boullen = Cerza - Remise des prix : 27 juin GBV avec Graine en main et probablement le 1^{er} juillet pour Saint-Gilles <p>Monsieur Laurent Lemaire représentant de la Mairie de Graimbouville en a profité pour faire une communication sur les travaux de rénovation électrique (passage au led sur les vacances d'été) et énergétique (prévue pour 2026).</p> <p>De mon côté, j'ai informé les parents d'élève élus de la décision du conseil syndical de passer de 5 à 4 composants.</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : il y a beaucoup de communes qui font comme nous pour leur budget</p>
Cantine	<p>Brigitte ESTRIER : Le passage à 4 composants : la demande est faite à API pour une mise en place au 22 avril. J'attends le retour des documents à signer (avenant). Dans mon courrier j'ai précisé les aliments les moins consommés mais dans un premier temps, compte tenu des délais les 4 composants seront imposés mais avant la fin de l'année si la formule ne nous convient pas, nous aurons accès au choix lors de la commande.</p> <p>Pour la communication aux parents, au-delà du Conseil d'école, un courriel leur sera adressé individuellement. Je vous le présente :</p>



Chers parents,

Le 3 avril 2025

Actuellement le repas de vos enfants comprend 5 composants plus du pain : entrée, viande ou poisson et son accompagnement (légumes et/ou féculent), fromage ou laitage, dessert (fruit, gâteau, crème dessert...)

Nous observons que les entrées (carottes, celeri, betteraves, salades, soupes) finissent pour plus de 30% dans leseau de recyclage⁽¹⁾ et que les fromages ou laitages ne sont consommés que par la moitié des enfants. Par ailleurs les communes sont confrontées à une forte pression budgétaire.

En conséquence, le conseil du SIVOS du 5 mars dernier a pris la décision de passer à 4 composants pour les raisons suivantes :

- Limiter le gaspillage alimentaire
- Limiter les dépenses du SIVOS
- Différer l'augmentation du prix du repas pour les parents

Le composant supprimé sera soit l'entrée soit le fromage/laitage en fonction du menu. Je rencontre prochainement notre fournisseur afin de lister les aliments à supprimer à savoir ceux qui sont les moins consommés. Jamais le plat principal ne sera concerné. Aujourd'hui, après avoir proposé du supplément aux enfants, il n'est jamais consommé à 100% ce qui laisse une marge de manoeuvre pour augmenter les quantités dans l'assiette si besoin. La mise en place est prévue au retour des vacances de printemps.

Pour rappel si besoin en est, la commission cantine met à votre disposition une adresse mail pour toutes demandes d'informations ou remarques concernant les conditions de restauration de vos enfants. commissioncantine@4300@laposte.net

Restant disponible, je vous prie de croire en toute ma considération.

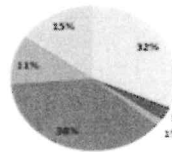
Brigitte Estrier
Présidente de SIVOS

(1) : leseau de recyclage est à destination de poubelles d'ou son nom de «seau aux poubelles». Il est collecté chaque jour.

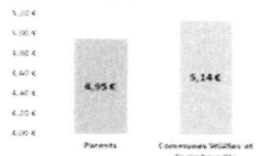
Année 2024 :

Nombre de repas moyen par jour : 81 (74 pour le plus petit service, 92 pour le plus élevé)
Nombre d'agents : 5 (17h30 de travail agents pour un service de 2h)
Budget du service restauration scolaire : ≈109 000 € soit 65% du budget de fonctionnement du SIVOS

Service Restauration Scolaire : Répartition des coûts de fonctionnement



Coût global d'un repas = 10,09€ Qui paie ?



Qualité de la nourriture en 2024

16 % bio

29 % durables et de qualité (chors bios)

Nos succès

- La fréquence minimale des menus végétariens est respectée
- La cantine n'utilise plus du tout de plastique ni pour la production ni pour le service.

SIVOS de l'union - Gramboisville / Saint-Gilles de la Neuville - 02 45 20 40 32 - union@gramboisville.fr

Souhaitez-vous faire des commentaires ?

Valérie HUON-DEMARE : est-ce qu'on aura un exemplaire du courrier ?

Brigitte ESTRIER : oui, il sera intégré au compte rendu. Je l'envoie demain aux parents. Concernant l'organisation du temps méridien : lors du dernier conseil je vous avais dit que nous allions tester quelques petits changements, l'objectif étant, compte tenu de la croissance des effectifs, d'avoir 3 encadrants au repas des petits, le premier service. Nous l'avons fait depuis le 13 mars.

Les bénéfices attendus sont là pour ce service mais avec quelques points à corriger pour l'ensemble. De ce fait, vendredi, nous testons une autre solution qui permettrait de d'être 3 avec les petits et apporterait un renfort au niveau des grands.

Cette solution nécessite de rémunérer 20mn de temps supplémentaire par jour (38 jours) soit un surcoût d'environ 250€. Ceci me semble nécessaire pour tenir jusque la fin de cette année scolaire compte tenu des effectifs annoncés et pour soutenir les agents qui font leur maximum pour s'adapter et assurer le service.

Avez-vous des remarques ?

.../...

Non.

Pour l'an prochain, même si le nombre des élèves baisse dans les écoles, le nombre de cantiniers ne suivra pas la même tendance ou tout du moins dans les mêmes proportions : 22 élèves cantiniers de CM2 dont plusieurs avec une fréquentation partielle partiront et seront remplacés par 14 élèves entrants avec fréquentation complète déclarée de la cantine. De plus le passage des CP à Saint-Gilles impactera significativement les services : la prévision, à ce jour, est 37 maternelles et 60 primaires pour l'effectif de la cantine 2025/2026. Les jours de pluie deviendront encore plus

	<p>préoccupants avec un effectif possible de 60 élèves et je remercie la mairie de Saint-Gilles qui a réitéré sa proposition de mise à disposition de la salle polyvalente qu'il nous faudra organiser.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : ce sont les agents qui emmèneront les enfants à la salle polyvalente ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : oui, cela concerne la récréation des grands avant le repas. Pour les petits, après le repas, il y a moins de temps pour faire ce déplacement.</p> <p>J'ai proposé un temps de concertation entre le SIVOS (élus, agents), la commission cantine et les écoles (enseignants) pour projeter les conséquences de ce changement et d'identifier les leviers d'organisation à notre portée (horaires, locaux, matériels, aménagements de postes...) Une date est en cours de négociation pour la semaine du 5 mai.</p> <p>Cindy MARIE : oui parce qu'il va y avoir des choses comme les bureaux qui ne seront plus nécessaires à Graimbouville et qu'il faudra déménager ou d'autres choses. Il faut faire le recensement de tout ça.</p>
<p>macantine.fr,</p>	<p>Brigitte Estrier : c'est un site du gouvernement mis à disposition des cantines scolaires à des fins statistiques et d'information. Il y a obligation de le renseigner de façon annuelle ce qui a été proposé à la commission cantine. Je passe la parole à Madame Cindy Marie.</p> <p>Cindy MARIE : on s'est réuni car je pensais qu'on allait aussi parler du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire et des pesées mais pour ma cantine.fr on a reçu une fiche d'API avec les pourcentages de bio et de labels qualité et on a juste recopié les chiffres dans l'application.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : ce qui a posé quand même des petites questions car c'est quoi ma cantine.fr, la loi Egalim on n'est pas obligé de la faire. Là on renseigne avec les chiffres que API nous donne... pourquoi c'est nous qui faisons ça alors que quand on voulait savoir les chiffres exacts, ils ne nous répondaient pas. Là c'était des chiffres... et après on renseigne au Ministère de l'agriculture. C'est quoi le but ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : le site a plusieurs fonctions : une fonction statistique ce qui nécessite un recueil de données et une fonction pédagogique ou informative avec les différents outils proposés.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : oui mais la loi Egalim n'est pas obligatoire, pourquoi on le fait ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : si la loi Egalim est obligatoire mais non encore suivie par tous avec des objectifs partiellement atteints. Le site permet le suivi, il est demandé de le remplir après si nous ne le faisons pas, il n'y a pas de sanction.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : alors pourquoi on le fait</p> <p>Cindy MARIE : là on parlait de ce que...</p> <p>Céline HAUCHECORNE : la loi Egalim, ce n'est pas le graal, vous parliez de communication mais on n'a pas besoin de communiquer puisqu'il y a trop d'enfants à la cantine, pourquoi communiquer ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : il me semble important de communiquer sur ce que nous faisons.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : oui mais là ce sont des chiffres que API nous donne, on n'a rien vérifié. Ils nous donnent ce qu'ils veulent.</p> <p>Brigitte ESTRIER : on peut quand même partir du principe de l'honnêteté. Ils engagent leur responsabilité. Ce qui est dommage par contre, c'est d'avoir des chiffres globaux qui concernent l'ensemble de leur production et non ce que nous consommons réellement. C'est un biais</p> <p>Céline HAUCHECORNE : si tout le monde remplit et que c'est à peine vrai ; ça a des conséquences et j'assume, je ne suis pas d'accord pour remplir le tableau. C'est des chiffres qui viennent de je ne sais où et qu'on remplit et après ça a des conséquences aussi de remplir juste un tableau et après ils vont en faire quoi de ce tableau, ils en font ce qu'ils veulent.</p> <p>Brigitte ESTRIER : au-delà de cela, parce que c'est un petit aspect du site macantine.fr, il y a des onglets qui...</p> <p>Céline HAUCHECORNE : nous on nous a demandé de venir et de remplir ce tableau, que c'était urgent</p> <p>Brigitte ESTRIER : en fait ce que je voulais c'était que la commission cantine mette le nez dans macantine.fr, que vous vous l'appropriiez car il y a un aspect concernant le gaspillage alimentaire, il y a des outils pédagogiques, des ressources...</p> <p>Céline HAUCHECORNE : mais on n'a pas fait ça...</p> <p>Brigitte ESTRIER : il y avait effectivement une échéance au 31 mars pour remplir les données de la loi Egalim, la secrétaire ou moi aurions pu le faire mais...</p> <p>Céline HAUCHECORNE : non c'est vous ou le SIVOS qui avez décidé de le remplir, on n'est pas obligé de faire la loi Egalim donc on n'était pas obligé de remplir ce tableau donc on n'était pas obligé de faire cette réunion...</p>

Brigitte ESTRIER : en fait j'ai profité de cette échéance mais à priori ça n'a pas fonctionné, et cette demande de remplissage pour...

Céline HAUCHECORNE : qui est-ce qui a demandé ça ?

Brigitte ESTRIER : le ministère via le site macantine.fr. A partir du moment où on est inscrit au site macantine.fr on reçoit un rappel. Ce site de gouvernement avait été présenté par la CU lors des rencontres qui avaient donné suite à des pesées dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est à cette occasion que j'avais inscrit le SIVOS. Il y a obligation de remplir. J'aurai pu le faire moi-même, ce n'est pas compliqué

Cindy MARIE : remplir, c'est une tâche de secrétariat de remplir

Brigitte ESTRIER : oui remplir ça peut être une tâche de secrétariat mais ce n'est pas la question, il y avait cette échéance et je voulais que vous voyiez ce qui était proposé derrière les différents onglets, c'était le prétexte pour, l'occasion de se pencher dessus mais j'aurais sans doute dû m'y prendre autrement car visiblement ça n'a pas fonctionné.

Céline HAUCHECORNE : et bien non, parce que ...ce chiffre là on va le mettre ici parce que la phrase...non. Il faudrait qu'on revoit ensemble parce qu'on n'a pas du tout fait ça, on n'a fait que la loi Egalim.

Cindy MARIE : on ne l'a pas rempli là le gaspillage parce qu'on n'a pas refait de pesées ce que je voudrais refaire

Brigitte ESTRIER : bien sûr, mais concernant les pesées, j'ai demandé à Madame Marie de laisser passer le mois d'avril au regard des réorganisations en cours mais ce serait effectivement bien de le faire avant la fin de l'année.

Valérie HUON-DEMARE : mais pour macantine.fr je vois qu'il faut un compte, un identifiant et ça vous ne l'avez pas.

Cindy MARIE : oui il nous a fallu nous identifier pour remplir le tableau.

Brigitte ESTRIER : oui, le compte je l'ai créé il y a 2 ou 3 ans.

Cindy MARIE : oui c'est comme ça qu'on a vu qu'on était bien car on n'utilise plus de plastic et après on a vu l'onglet du gaspillage alimentaire...

Valérie HUON-DEMARE : donc vous l'avez vu...

Cindy MARIE : celui là on a décidé de ne pas le remplir car comme on l'a fait il y a 3 ans, on s'est dit que se serait idiot de remplir cette année avec des données d'il y a 3 ans et c'est pourquoi on s'est dit que ce serait bien de le refaire avec les enfants.

Brigitte ESTRIER : ce site avait été présenté par la CU dans une démarche collective auprès de toutes les communes du territoire et c'est à la suite de ça que l'équipe accompagnatrice de la lutte contre le gaspillage était venue sur la cantine pour le premier relevé. En fait, on n'était jamais retourné dessus, on n'avait pas fait de nouvelle action de pesée c'est pourquoi j'ai souhaité relancer la machine...

Cindy MARIE : au moins ça nous a permis de sortir la fiche pour communiquer sur les 16% de bio et 29% de produit labellisés, il a fallu mettre notre logo mais elle vient de là.

Dorothée DELORY : je ne suis pas connectée et en fait j'ai accès à ces données en tapant SIVOS de Graimbouville

Cindy MARIE : oui on peut taper le nom de n'importe quelle commune et avoir ces informations.

Céline HAUCHECORNE : oui mais en fait il faut le remplir bien, si on le fait tous les 3 ans je ne vois pas l'intérêt

Brigitte ESTRIER : je suis d'accord mais à un moment, il faut bien se remettre dedans, c'était le but.

Valérie HUON-DEMARE : donc c'était à chaque cantine d'alimenter le compte ?

Cindy MARIE : oui c'est ça.

Valérie HUON-DEMARE : en fait la loi Egalim on est rentrée dedans avec le groupement de commandes.

Cindy MARIE : et ce n'est pas plus mal, c'est bien que l'on soit entrée dedans.

Céline HAUCHECORNE : il y a plein de communes qui ne doivent pas la faire. J'ai le droit de donner mon avis.

Valérie HUON-DEMARE : bien sûr

Brigitte ESTRIER : en fait nous n'atteignons pas tout à fait les objectifs chiffrés de la loi Egalim.

Sylvain VASSE : c'est un peu dommage qu'on n'applique pas la loi Egalim.

Brigitte ESTRIER : la loi demande 50% de produits bio ou labellisés et là, selon les chiffres d'API, nous sommes à 45%.

Céline HAUCHECORNE : la loi Egalim, Sylvain vous êtes bien placé pour le savoir, ce n'est pas le graal.

Sylvain VASSE : pourquoi ?

Céline HAUCHECORNE : on te demande de faire du végétal, on te demande de garder les prairies..il y a des trucs qui ne vont pas...

Brigitte ESTRIER : là c'est un autre débat

	<p>Céline HAUCHECORNE : oui c'est un autre débat et les chiffres qu'on renseigne, qui disent qu'on fait du végétarien, ah c'est super, super sauf que non, c'est imposé par la loi, ce n'est pas sans conséquences</p> <p>Brigitte ESTRIER : les chiffres veulent simplement dire à quel niveau on répond à la loi.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : on ne vous demande pas de le faire alors pourquoi vous le faites ? La loi Egalim on ne vous demande pas de la faire, la loi Egalim, c'est bien plus vaste. C'est comme si dans votre quotidien, on vous demandait de remplir plein de choses, ça ne regarde personne, c'est ta vie à toi.</p> <p>Sylvain VASSE : moi je ne trouve pas mais après c'est une question d'appréciation mais là où la loi Egalim marche bien, on peut regarder Nantes qui est un territoire labellisé, engagé, qui a eu le label cette semaine, les producteurs ne s'en plaignent pas, ils sont pour la loi Egalim.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : je ne rentrerai pas la dedans, je parle juste que les chiffres que nous avons renseignés, c'est API qui nous les a donné et on ne peut rien vérifier donc c'est faussé ; ce sont peut-être des vrais chiffres mais on ne le sait pas. Quand on leur avait demandé les chiffres, ils étaient incapables de nous les donner et si on leur redemandait ce serait pareil.</p> <p>Cindy MARIE : c'était il y a 3 ans lors de la première démarche. Mais c'est vrai qu'au niveau de la communication, par rapport au ressenti du dernier conseil d'école on avait parlé du changement par rapport aux essuie-mains papier remplacés par du tissu, une des mamans parents d'élèves n'a pas regardé le coût mais a retenu le bon côté écologique de ce changement et elle disait qu'elle s'intéressait plus à des choses concrètes comme ça plutôt qu'au prix.</p> <p>Céline HAUCHECORNE : mais regardez, une crème de gruyère bio, si on la supprime, le pourcentage de bio sera moins important et ça va être noté nulle part ça.</p> <p>Brigitte ESTRIER : effectivement les chiffres sont globaux</p> <p>Céline HAUCHECORNE : donc on ne remplit pas puisqu'on nous demande ceux du SIVOS Graimbouville/Saint-Gilles, ce ne sont pas nos chiffres. C'est mon raisonnement. Ils n'ont qu'à demander au groupement de commande.</p> <p>Brigitte ESTRIER : ce serait le même argument car API ne fournit pas que le groupement de commande. Ils ne sont pas en capacité de le faire à l'échelle d'une collectivité. J'entends ta position.</p> <p>Il n'y a pas d'autre communication, nous allons passer aux délibérations.</p>
--	---

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires																																					
<p>2025.05 : Affectation du résultat 2024</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : nous avons, lors de notre dernière séance, approuvé le CFU 2024. Il nous faut maintenant procéder à l'affectation du résultat d'exploitation. Je vous rappelle les chiffres :</p> <table border="1" data-bbox="528 405 1161 427"> <thead> <tr> <th colspan="4">CALCUL DES EXCÉDENTS 2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <th>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2024</th> <th>FONCTIONNEMENT</th> <th>INVESTISSEMENT</th> <th>TOTAL DES 2 SECTIONS</th> </tr> <tr> <td>RECETTES Titre Émis</td> <td>167 583,81</td> <td>346,31</td> <td>167 930,12</td> </tr> <tr> <td>DÉPENSES Mandats Émis</td> <td>171 455,36</td> <td>469,00</td> <td>171 924,36</td> </tr> <tr> <td>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (sans R001 et R002)</td> <td>-3 871,55</td> <td>-122,69</td> <td>-3 994,24</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="528 658 995 790"> <thead> <tr> <th>REPORTS DE L'EXERCICE 2023</th> <th>FONCTIONNEMENT</th> <th>INVESTISSEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>R 002</td> <td>14 929,77</td> <td></td> </tr> <tr> <td>R 001</td> <td></td> <td>3 547,41</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right; margin-right: 50px;">REPORT ATTENTION AFFECTATION DU RESULTAT</p> <table border="1" data-bbox="528 831 1161 920"> <thead> <tr> <th>EXCÉDENTS 2024</th> <th>FONCTIONNEMENT</th> <th>INVESTISSEMENT</th> <th>TOTAL CUMULÉ</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RÉSULTAT DE L'EXERCICE + REPORTS 2023</td> <td>11 058,22</td> <td>3 424,72</td> <td>14 482,94</td> </tr> </tbody> </table> <p>La Commission Finances vous propose de laisser la totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 au fonctionnement 2025 et de ne rien affecter à l'investissement. L'investissement 2025 sera abondé du retour de la FCTVA de 2023 (achat de mobilier scolaire)</p> <p>Avez-vous des questions ou des remarques ?</p> <p>Frédéric DENIS : avoir un déficit de fonctionnement, c'est embêtant. Ce n'est pas un reproche.</p> <p>Brigitte ESTRIER : ce point a été abordé au conseil précédent pour lequel vous étiez excusé. Ce déficit était annoncé puisque l'objectif que nous nous étions fixé était de ne pas thésauriser sur le SIVOS afin de ne pas aggraver la pression financière des communes : pour mémoire en 2019 l'excédent avoisinait les 50 000€.</p> <p>Nous avons donc programmé les résultats négatifs de ces dernières années et je suis d'accord avec vous, en soit ces résultats ne donnent pas un bon signal. Nous sommes arrivés aux limites de cette démarche.</p> <p>Souhaitez-vous ajouter une autre remarque ?</p> <p>.../...</p> <p>Non, les débats étant clos je vous lis la délibération :</p> <p><i>Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Brigitte ESTRIER, après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024,</i> <i>Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,</i> <i>Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,</i> <i>Constatant que le compte administratif fait apparaître :</i></p> <p style="margin-left: 40px;">Un déficit de fonctionnement de : - 3 871.55€ Un excédent reporté de : 14 929.77€ ⇒ Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 11 058.22€</p> <p style="margin-left: 40px;">Un déficit d'investissement de : - 122.69€ Un excédent reporté de : 3547.41€ Un déficit des restes à réaliser de : 0€ ⇒ Soit un excédent d'investissement cumulé de : 3 424.72€</p> <p>DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résultat d'exploitation 2024 : EXCEDENT 11 058.22€ - Affectation du résultat (1068) : 0€ - Résultat reporté en fonctionnement (002) 11 058.22€ - Résultat reporté en investissement (001) : 3 424.72€ <p>Nous passons au vote : Qui est contre ? personne</p>	CALCUL DES EXCÉDENTS 2024				RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES 2 SECTIONS	RECETTES Titre Émis	167 583,81	346,31	167 930,12	DÉPENSES Mandats Émis	171 455,36	469,00	171 924,36	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (sans R001 et R002)	-3 871,55	-122,69	-3 994,24	REPORTS DE L'EXERCICE 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	R 002	14 929,77		R 001		3 547,41	EXCÉDENTS 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULÉ	RÉSULTAT DE L'EXERCICE + REPORTS 2023	11 058,22	3 424,72	14 482,94
CALCUL DES EXCÉDENTS 2024																																						
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES 2 SECTIONS																																			
RECETTES Titre Émis	167 583,81	346,31	167 930,12																																			
DÉPENSES Mandats Émis	171 455,36	469,00	171 924,36																																			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (sans R001 et R002)	-3 871,55	-122,69	-3 994,24																																			
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT																																				
R 002	14 929,77																																					
R 001		3 547,41																																				
EXCÉDENTS 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULÉ																																			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE + REPORTS 2023	11 058,22	3 424,72	14 482,94																																			

	<p>Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? la totalité des votants soit 11 voix</p>																																																																																						
<p>2025.06 : Remboursement des charges des bâtiments partagés</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : Comme déjà évoqué, suite à la modification de nos statuts et à la concertation avec le service de la préfecture, nous devons affecter dans le budget de SIVOS des charges actuellement supportées par les communes et correspondant à des compétences propres du SIVOS. Pour calculer le montant de ces charges, la Commission Finances a déterminé des clés de répartition que je dois vous soumettre pour délibération. Elles sont rattachées à chaque compétence. Elles sont définies pour chaque compte.</p> <p>Les sommes totales seront inscrites au budget du SIVOS en dépenses au chapitre 11 compte 62878 – A des tiers. Elles feront l'objet d'un remboursement aux communes donc constitueront une recette pour ces dernières..</p> <p>Je vous propose de présenter les 4 annexes de la délibération lesquelles décrivent les 4 compétences concernées :</p> <p><u>ANNEXE N°1 : Compétence garderie, pour la salle d'évolution dans le bâtiment de Graimbouville</u></p> <p style="text-align: center;">Graimbouville Clés de répartition et imputations Mairie / SIVOS</p> <p style="text-align: right;">% à répartir</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="4">A la charge du SIVOS</th> <th></th> </tr> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Compte</th> <th>Article</th> <th>Critère</th> <th>Garderie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11</td> <td>60</td> <td>60611 - Eau et assainissement</td> <td>Activité</td> <td>5 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>60</td> <td>60612 - Electricité Groupe scolaire</td> <td>Temps</td> <td>25 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>60</td> <td>60631 - Fournitures d'entretien</td> <td>Temps</td> <td>16,50 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>61</td> <td>611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC</td> <td>Activité</td> <td>12,50 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>61</td> <td>615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école</td> <td>Activité</td> <td>12,50 %</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>61</td> <td>6161 - Multirisques</td> <td>Activité</td> <td>7,50 %</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>64</td> <td>6411 - ménage salle capucine 1/35ème de la MS agent technique</td> <td>MS chargée</td> <td>1,43 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Compte</th> <th>Article</th> <th>Graimbouville 2024</th> <th>Garderie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11 60</td> <td>60611 - Eau et assainissement</td> <td>2 432,46 €</td> <td>121,62 €</td> </tr> <tr> <td>11 60</td> <td>60612 - Electricité Groupe scolaire</td> <td>6 407,33 €</td> <td>1 601,83 €</td> </tr> <tr> <td>11 60</td> <td>60631 - Fournitures d'entretien</td> <td>830,16 €</td> <td>136,98 €</td> </tr> <tr> <td>11 61</td> <td>611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC</td> <td>1 054,08 €</td> <td>131,76 €</td> </tr> <tr> <td>11 61</td> <td>615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école</td> <td>5 380,58 €</td> <td>672,57 €</td> </tr> <tr> <td>11 61</td> <td>6161 - Multirisques</td> <td>4 709,29 €</td> <td>353,20 €</td> </tr> <tr> <td>12 64</td> <td>6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique</td> <td>45 970,71 €</td> <td>656,72 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3 674,68 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>ANNEXE N°2 : Compétence fonctionnement du SIVOS, pour le secrétariat siège du SIVOS dans le bâtiment, Mairie de Graimbouville</u></p>	A la charge du SIVOS					Chapitre	Compte	Article	Critère	Garderie	11	60	60611 - Eau et assainissement	Activité	5 %	11	60	60612 - Electricité Groupe scolaire	Temps	25 %	11	60	60631 - Fournitures d'entretien	Temps	16,50 %	11	61	611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC	Activité	12,50 %	11	61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école	Activité	12,50 %	11	61	6161 - Multirisques	Activité	7,50 %	12	64	6411 - ménage salle capucine 1/35ème de la MS agent technique	MS chargée	1,43 %						Compte	Article	Graimbouville 2024	Garderie	11 60	60611 - Eau et assainissement	2 432,46 €	121,62 €	11 60	60612 - Electricité Groupe scolaire	6 407,33 €	1 601,83 €	11 60	60631 - Fournitures d'entretien	830,16 €	136,98 €	11 61	611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC	1 054,08 €	131,76 €	11 61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école	5 380,58 €	672,57 €	11 61	6161 - Multirisques	4 709,29 €	353,20 €	12 64	6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique	45 970,71 €	656,72 €				3 674,68 €
A la charge du SIVOS																																																																																							
Chapitre	Compte	Article	Critère	Garderie																																																																																			
11	60	60611 - Eau et assainissement	Activité	5 %																																																																																			
11	60	60612 - Electricité Groupe scolaire	Temps	25 %																																																																																			
11	60	60631 - Fournitures d'entretien	Temps	16,50 %																																																																																			
11	61	611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC	Activité	12,50 %																																																																																			
11	61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école	Activité	12,50 %																																																																																			
11	61	6161 - Multirisques	Activité	7,50 %																																																																																			
12	64	6411 - ménage salle capucine 1/35ème de la MS agent technique	MS chargée	1,43 %																																																																																			
Compte	Article	Graimbouville 2024	Garderie																																																																																				
11 60	60611 - Eau et assainissement	2 432,46 €	121,62 €																																																																																				
11 60	60612 - Electricité Groupe scolaire	6 407,33 €	1 601,83 €																																																																																				
11 60	60631 - Fournitures d'entretien	830,16 €	136,98 €																																																																																				
11 61	611 - Contrats de prestations de services : SOCOTEC	1 054,08 €	131,76 €																																																																																				
11 61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique école	5 380,58 €	672,57 €																																																																																				
11 61	6161 - Multirisques	4 709,29 €	353,20 €																																																																																				
12 64	6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique	45 970,71 €	656,72 €																																																																																				
			3 674,68 €																																																																																				

Graimbouville
Clés de répartition et imputations Mairie / SIVOS

A la charge du SIVOS				%	à répartir
Chapitre	Compte	Article	Critère		secrétariat
11	60	60611 - Eau et assainissement	Activité	1 %	
11	60	60612 - Electricité Mairie	Surface	25 %	
11	60	60621 - Combustibles	Temps / surface	4 %	
11	60	6064 - Fournitures administratives	Activité	15 %	
11	61	611 - Contrats de prestations de services : isoler coût photocopies	Aff directe	30 %	
11	61	613 - Locations : photocopieur mairie	Activité	50 %	
11	61	6161 - Multirisques	Activité	8 %	
11	62	626 - Frais postaux et frais de télécommunication : accès internet	Activité	10 %	
12	64	6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique	MS chargée	1,43 %	

Compte	Article	Graimbouville 2024	secrétariat
11 60	60611 - Eau et assainissement	2 432,46 €	24,32 €
11 60	60612 - Electricité Mairie	711,55 €	177,89 €
11 60	60621 - Combustibles	6 134,91 €	245,40 €
11 60	6064 - Fournitures administratives	1 152,05 €	172,81 €
11 61	611 - Contrats de prestations de services : isoler coût photocopies	1 492,44 €	447,73 €
11 61	613 - Locations : photocopieur mairie	1 368,00 €	684,00 €
11 61	6161 - Multirisques	4 709,29 €	392,44 €
11 62	626 - Frais postaux et frais de télécommunication : accès internet	2 508,09 €	250,81 €
12 64	6411 - ménage secrétariat 0,5/35ème de la MS agent technique	45 970,71 €	656,72 €
			3 052,12 €

ANNEXE N°3 : Compétence fonctionnement du SIVOS, dans le bâtiment, école Henri BOULLEN de Graimbouville

Graimbouville
Clés de répartition et imputations Mairie / SIVOS

A la charge du SIVOS				%	à répartir
Chapitre	Compte	Article	Critère		Ecole Fonct
11	60	60632 - Fourniture de petits équipements	Aff directe	10 %	
11	62	626 - Frais postaux et frais de télécommunication : accès internet	Activité	20 %	

Compte	Article	Graimbouville 2024	Ecole Fonct
11 60	60632 - Fourniture de petits équipements	2 582,05 €	258,21 €
11 62	626 - Frais postaux et frais de télécommunication : accès internet	2 508,09 €	501,62 €
			759,82 €

ANNEXE N°4 : Compétence restauration scolaire, dans le bâtiment école l'envolée de Saint Gilles de la Neuville

Saint-Gilles de la Neuville
Clés de répartition et imputations Mairie / SIVOS

A la charge du SIVOS				% à répartir
Chapitre	Compte	Article	Critère	Restauration scolaire Part SIVOS
11	60	60611 - Eau et assainissement (compteur Ecole)	Activité	40,00%
11	60	60612 - Electricité (compteur école)	temps / surface	56,00%
11	61	611 - Contrats de prestations de services : VERITAS / ACME / RTI / SAILLY		40,00%
11	61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique		40,00%
11	61	6156 - Maintenance Cumulus		80,00%
11	61	6161 - Multirisques		13,33%

Compte	Article	Saint Gilles 2024	Restauration scolaire Part SIVOS
11 60	60611 - Eau et assainissement (compteur Ecole)	1 372,00 €	548,80 €
11 60	60612 - Electricité (compteur école)	9 486,00 €	5 312,16 €
11 61	611 - Contrats de prestations de services : VERITAS / ACME / RTI / SAILLY	1 675,00 €	670,00 €
11 61	615221 - Bâtiments publics : maintenance technique	3 836,00 €	1 534,40 €
11 61	6156 - Maintenance Cumulus	1 000,00 €	800,00 €
11 61	6161 - Multirisques	6 580,00 €	877,33 €
			9742,69

Au global, si vous validez ces clés de répartition, les sommes qui seront à rembourser se montent à :

- **7 486.63 euros** pour la commune de Graimbouville
- **9 742.69 euros** pour la commune de Saint-Gilles

Les clés de répartition ont été choisies en fonction des comptes et de l'activité décrite : au volume, au temps, à la surface...

Voilà, avez-vous des remarques, des questions ?

Frédéric DENIS : au final c'est transparent pour les communes en dépenses et en recettes, le résultat sera 0

Brigitte ESTRIER : oui c'est un jeu d'écritures ; ces sommes intègrent le budget du SIVOS et donc le majorent. Par conséquent elles entrent dans le calcul des participations des communes calculées au prorata des habitants et des élèves ce qui peut rééquilibrer ces charges supportées par les communes.

Bruno BOUTEILLER : les clés de réparation seront les mêmes l'an prochain, pas les montants mais les clés.

Brigitte ESTRIER : de principe oui sauf s'il y a nécessité de les revisiter suite à un changement significatif de pratiques ou d'activité. La commission finance devra réexaminer la question et nous proposer de maintenir ou pas les éléments.

Dorothee DELORY : C'est un travail de fourmi

Bruno BOUTEILLER : oui il a fallu plusieurs réunions. Et nous avons bien tout détaillé car si l'année prochaine se sont d'autres personnes il faudra qu'elles s'y retrouvent.

Cindy MARIE : en plus il y a des fonctionnements différents : Graimbouville a un agent communal et nous nous fonctionnons avec les entreprises

Brigitte ESTRIER : au-delà des chiffres cela nous a permis de faire quelques constats. Globalement, Graimbouville a des dépenses énergétiques plus importantes en valeur absolue probablement en lien avec des bâtiments plus anciens. A terme, on verra l'impact des travaux de rénovation énergétiques programmés pour 2026. Par contre nos dépenses de maintenance effectuées par notre agent communal sont moins onéreuses que le recours à des entreprises. C'est une question de choix. Il en va de même pour les locaux partagés dont les coûts d'entretien dépendent des choix de fréquence à laquelle ils sont faits.

Frédéric DENIS : on ne prend pas les chiffres de l'école, pour Saint-Gilles c'est que la restauration scolaire ?

Brigitte ESTRIER : effectivement les chiffres concernant l'école n'entrent pas dans le budget du SIVOS néanmoins nous avons fait ce travail, nous avons identifié les coûts supportés par les communes au titre de la compétence bâtimentaire des écoles :

- ⇒ Graimbouville (école) : 25802€ soit 469€ par élève scolarisé
- ⇒ Saint-Gilles (école + salle poly) : 32983€ soit 507€ par élève scolarisé

Plus globalement si on cumule toutes les sommes supportées par les mairies et le SIVOS afin avoir un cout par élève du RPI on obtient :

- ⇒ Dépenses = 247470 €

	<p>⇒ Recettes cantine = 55752 € ⇒ Reste à charge = 191718 € soit 1598 € par élève</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : les communes sont entre 1500 et 1700. nous sommes dans la fourchette. Sylvain VASSE : c'est intéressant de le savoir Brigitte ESTRIER : le gros travail d'identification des coûts étant fait, il serait également intéressant de le faire chaque année pour voir l'évolution.</p> <p>Revenons à la délibération des clés de répartition : je vous la lis</p> <p><i>Vu l'article 8 des statuts du SIVOS de l'union, précisant que pour les bâtiments à usage partagé communes/SIVOS, la répartition des dépenses de fonctionnement / investissement des bâtiments à usage partagé entre les communes et le SIVOS est déterminé par clés de répartition spécifiques et fait l'objet d'une délibération annuelle du comité syndical prise à l'issue d'une concertation avec les communes membres (commission finances).</i></p> <p><i>Vu les compétences suivantes qui ont recours à un bâtiment partagé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétence garderie, pour la salle Capucine à Graimbouville - Compétence fonctionnement du SIVOS, pour le siège du SIVOS dans le bâtiment, Mairie de Graimbouville (secrétariat) - Compétence fonctionnement du SIVOS, dans le bâtiment, école Henri BOULLEN de Graimbouville (téléphone...) - Compétence restauration scolaire, dans le bâtiment école l'envolée de Saint Gilles de la Neuville <p><i>Vu l'état des dépenses 2024 des communes de Graimbouville et de Saint Gilles de la Neuville pour les bâtiments partagés, référencées dans les tableaux des annexes.</i></p> <p><i>Vu l'étude de la commission finance du 26 février 2025 afin de déterminer les clés de répartition des dépenses pour les bâtiments partagés avec les communes de Saint Gilles et de Graimbouville en fonction du temps d'occupation ou la surface d'occupation des locaux</i> <i>Vu l'exposé de Madame la Présidente, sur la conclusion de cette étude</i> <i>Vu qu'il n'y a pas de dépenses d'investissement à répartir pour 2024</i> <i>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIVOS de l'union a décidé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>De rembourser les dépenses des bâtiments suivants selon les clés de répartition des annexes jointes à cette délibération</i> • <i>D'autoriser la Présidente, à mandater le remboursement des frais au compte 62 878 du budget primitif 2025 du SIVOS DE L'UNION selon les montants suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Graimbouville : 7 486.63 euros - Commune de Saint Gilles de la Neuville : 9 742.69 euros <p>Nous pouvons maintenant passer au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? la totalité des membres présents soit 11 voix</p> <p>Merci</p>
<p>2025.07 : Participations communales 2025</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : autre point concernant le budget : la participation des communes. Comme chaque année la question de l'ordre entre le budget et la participation se pose... abordons la participation. Frédéric DENIS : tous les ans je le dis. On marche à l'envers. Ca va parce que les 2 maires font partis du SIVOS mais ça pourrait être un point bloquant. Je rappelle qu'il y a quelques années on avait dit qu'on baisserait la participation au SIVOS de 10% tous les ans. Le conseil municipal pourrait dire voila c'est tant et débrouillez vous avec. Brigitte ESTRIER : il faudrait alors changer le statut du SIVOS concernant les critères de calcul entre les 2 communes. Frédéric DENIS : non les 2 communes diraient on vous donne tant Brigitte ESTRIER : oui mais comme les statuts fixent le montant en fonction du nombre d'habitants et d'élèves il faut bien avoir une somme globale pour faire les calculs. Frédéric DENIS : oui mais ton salaire n'augmente pas en fonction de tes dépenses. Là on fait la démarche inverse.</p>

Bruno BOUTEILLER : c'est vrai que nous sommes 6 du conseil municipal à siéger au SIVOS mais parfois il y a les autres qui peuvent ne pas être d'accord.

Brigitte ESTRIER : oui et du coup cela générerait des allers et retours entre les conseils et le SIVOS en cas de désaccord.

Je vous propose d'examiner la proposition de la commission finances du SIVOS et si nous la validons nous pourrions examiner le budget prévisionnel lequel restera soumis aux décisions des conseils municipaux.

La somme globale s'élève à 135676 € et est à répartir selon les 2 critères définis dans les statuts ce qui donne :

	Habitants	Elèves	Participations
GRAIMBOUVILLE	621	46	61 872 €
SAINT GILLES DE LA NEUVILLE	667	61	73 804€

Après remboursement des charges dont nous venons de parler la participation recalculée sera de :

⇒ Graimbouville : $61\,872 - 7\,486.63 = 54\,385.37$ € (+4 386.37 / 2024)

⇒ Saint Gilles : $73\,804 - 9\,742.69 = 64\,061.31$ € (+ 3 050.31 / 2024)

La progression pour Graimbouville est plus forte que pour Saint-Gilles et ce malgré la baisse des élèves et de la population. Ceci est la conséquence de l'intégration dans le budget de SIVOS des charges supportées par les communes et leur remboursement par des recettes calculées en partie par le statut : il y a un effet de rééquilibrage.

Sylvain VASSE : à noter que la participation de Graimbouville augmente d'environ 10% alors que le budget communal n'enregistre aucune progression. Ca ne pourra pas continuer sur cette tendance.

Frédéric DENIS : qu'est ce qui justifie l'augmentation du budget du SIVOS ? puisque le nombre d'élèves diminue

Brigitte ESTRIER : il faudrait pouvoir identifier les frais fixes car les dépenses liées aux enfants comme les fournitures scolaires restent à 50€ et ce depuis plusieurs années. Je pense que l'effet prix est en grande partie responsable et des charges nouvelles liées par exemple à la sécurité informatique, à de nouvelles réglementations...

Valérie HUON-DEMARE : le personnel aussi...

Frédéric DENIS : mais nous n'avons pas augmenté le personnel

Valérie HUON-DEMARE : peut-être plus d'heures complémentaires qu'auparavant ?

Brigitte ESTRIER : il y a eu des mesures salariales qui se sont imposées à nous. Néanmoins, nous sommes au maximum de la productivité de nos agents car, comme le dit M Frédéric Denis, il n'y a pas d'augmentation des ETP pour une fréquentation qui ne cesse de progresser.

Frédéric DENIS : pour rejoindre les propos de M Vasse, on aura le débat lors de notre prochain conseil municipal mais moi je suis contre l'augmentation des impôts et on s'aperçoit que ce que l'on veut appliquer comme augmentation à Saint-Gilles c'est pour uniquement compenser l'augmentation du SIVOS.

Valérie HUON-DEMARE : et il ne faut pas qu'il arrive un imprévu : arrêt maladie, matériel qui lâche...

Frédéric DENIS : oui mais il n'y en aura pas pour 100000€. Les communes seront toujours là s'il s'agit de trouver 5 ou 10000€.

Brigitte ESTRIER : pour préciser les choses concernant les charges salariales : en 2020 elles étaient autour de 90000€, en 2024 elles totalisaient 106000€ soit 16000€ de plus en mesures salariales et remplacements.

Frédéric DENIS : cela repose la question du prix du repas

Eric THIEULENT : mais il ne faut pas que les parents enlèvent leurs enfants parce que c'est trop cher

Brigitte ESTRIER : je ne suis pas sûre qu'ils fassent ce choix.

Frédéric DENIS : non mais ça pourrait dissuader des nouveaux arrivants de venir or nous cherchons des primo accédants si possible avec enfants pour faire vivre nos écoles. Ca questionne.

Laurent LEMAIRE : nous pratiquons des prix repas dans le haut du panier et je vois que la cantine est très largement fréquentée.

Valérie HUON-DEMARE : c'est vrai

Frédéric DENIS : pour compenser 7000€ il faudrait augmenter le prix du repas de combien ?

Brigitte ESTRIER : il y a environ 11100 repas à l'année donc de 63 centimes d'Euro presque 13% du prix actuel, c'est beaucoup.

Bruno BOUTEILLER : à discuter pour septembre.

	<p>Brigitte ESTRIER : autre piste : établir un partenariat avec la CAF pour un Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) pour lequel, après avoir ôté 30mn pour le repas et le car chaque heure de présence ferait l'objet d'une subvention. Mais il y a des contreparties : un taux d'encadrement d'un adulte pour 14 enfants car ce sont des temps d'animation et non uniquement de la surveillance, probablement des contraintes de locaux sans oublier les tâches administratives pour monter le dossier et assurer la transmission des documents de suivi. Il serait sans doute bénéfique d'adosser cela à un accueil du mercredi avec une collaboration avec les garderies mais à ce stade ce ne sont que des idées à creuser. A suivre...</p> <p>Au regard des discussions engagées je propose que nous examinions le budget et nous reviendrons sur cette délibération ensuite .../...</p>
<p>2025.08 : Budget Primitif 2025</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel 2025 préparé par la Commission Finances.</p> <p>Je rappelle aux membres que le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION a opté par délibération 2022/15 du 28 septembre 2022 pour l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2023 soit du BP 2023.</p> <p>La M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser la présidente, à l'occasion du vote du budget, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% maximum des dépenses réelles de chacune des sections.</p> <p>Je demande donc au Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION de se prononcer sur le pourcentage autorisé pour les virements de crédits comme le prévoit la M57 à hauteur de 7.5%.</p> <p>Cette disposition se substitue aux crédits prévus au chapitre 020 et 022 « dépenses imprévues »</p> <p>Vous avez reçu en amont de cette réunion par courrier électronique les pages principales du Budget Primitif de l'exercice 2025 nécessaires à l'examen de ce budget primitif. La commission finances vous propose un budget équilibré en recettes et en dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ de fonctionnement à 199 786.00 € ⇒ d'investissement à 4 742,29 € ⇒ budget global de 204528.29 € <p>Nous allons parcourir ensemble, j'ai des exemplaires papiers si vous le souhaitez :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les recettes de fonctionnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ la participation des familles ○ la participation des communes ⇒ Les dépenses de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> ○ Piste d'économie avec la suppression des essuie-mains à usage unique ○ Maintien de la somme de 50€ pour les fournitures scolaires néanmoins nous ne connaissons pas les besoins liés au passage des CP sur Saint-Gilles ○ Les prélèvements bactériologiques <p>Céline HAUCHECORNE : sont-ils obligatoires ?</p> <p>Brigitte ESTRIER : non mais c'est une précaution qui permet de sécuriser la chaîne entre la livraison et le service et qui renseigne sur la qualité de notre environnement. Il n'y a pas que des prélèvements sur les aliments mais également sur les surfaces de travail, les réfrigérateurs, les mains de l'agent. A ce jour les résultats sont toujours de bonne qualité.</p> <p>Sylvain VASSE : c'est important, c'est la sécurité, ce n'est pas là qu'il faut faire des économies</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le 62878-A des tiers pour 17 229.32 c'est une nouvelle ligne qui correspond aux charges supportées par les communes dont nous avons parlé précédemment. ○ La redevance spéciale ordures ménagères dans les impôts et taxes : nous l'avons inscrit comme tous les ans mais nous sommes en négociation avec la LHSM car les communes ont accès à une allocation gratuite plafonnée par site pour leurs bâtiments communaux. La cantine est actuellement enregistrée comme un particulier et non comme une branche de la collectivité et n'a pas accès à cette gratuité. Or si le SIVOS n'existait pas, les communes auraient une exonération pour leur école donc ce n'est pas logique: c'est ce que nous défendons. <p>Eric THIEULENT : et à Grambouville vous êtes exonérés pour l'école ?</p> <p>Sylvain VASSE : oui</p> <p>Eric THIEULENT : donc ce n'est pas logique</p>

Brigitte ESTRIER : en fait ça ne concerne pas les poubelles de l'école mais celles de la cantine qui je le rappelle est une compétence du SIVOS mais qui serait assurée par Saint-Gilles si le SIVOS n'existait pas. Ce qui rend la chose encore moins logique, c'est que l'école et la cantine utilisent les mêmes bacs...

Frédéric DENIS : c'est la redevance spéciale, on ne devrait pas la payer...comme une entreprise quoi...

Brigitte ESTRIER : à suivre, il y a peut-être là une source de non dépense.

- Concernant les dépenses de personnels : le transfert des CP sur Saint Gilles de la Neuville pose la question des besoins concernant les ATSEM. J'ai proposé à la Commission Finances de maintenir ce 2^{ème} poste mais en diminuant le volume d'heures et je la remercie de m'avoir suivie. Aujourd'hui il est de 25h semaines scolarisées : 20h école et 5 heures cantines. Nous proposons de le passer à 18h semaines scolarisées : 10h école et 8 heures cantine.

Ce qui motive cette proposition :

- Besoins sur la cantine
- Équilibre de l'équipe ATSEM
- Maintien des compétences
- Sécurisation des organisations en cas d'absence ponctuelle
- GPMC : perspective de départ en retraite à moins de 2 ans

Ceci générera une non dépense d'environ 4500€ qui permettra d'absorber les évolutions d'échelons ou autres aléas salariaux, c'est pourquoi nous proposons de maintenir le même niveau de dépenses sur ce chapitre.

Laurent LEMAIRE : est-ce qu'on a provisionné pour la subvention de la garderie ?

Brigitte ESTRIER : oui, 1000€ mais peut-être que nous n'aurons pas besoin de les verser. L'activité a repris et les nouvelles modalités de prix doivent permettre l'équilibre. L'éventuelle demande interviendrait en septembre.

- ⇒ Les opérations d'investissement, nous avons toujours 3 opérations. Cette année nous avons une recette de FCTVA en lien avec le mobilier scolaire acheté il y a 2 ans. Nous avons priorisé l'opération qui concerne la restauration scolaire la majorité des matériels étant d'origine.

En résumé :

- les chapitres de la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à 199 786 Euros
- les chapitres de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 4 742.29 Euros,
- le Budget global étant de 204 528.29

Avez-vous d'autres commentaires, ou questions ?

.../...

Non, je vous lis la délibération :

- *Le Comité Syndical décide et approuve à l'unanimité des présents, le budget primitif de l'exercice 2025, équilibré en fonctionnement à 199 786 Euros et en investissement à 4 742.29 Euros.*
- *Le Comité Syndical décide à l'unanimité des présents, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, d'autoriser Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes :*
 - *Fonctionnement : 7.5%*
 - *Investissement : 7.5%*

Nous pouvons passer au vote :

Qui est contre ? personne

Qui s'abstient ? personne

Qui est pour ? la totalité des membres présents soit 11 voix

Je vous remercie, en conséquence ceci veut dire que vous approuvez la participation des communes.

Qui est contre ? personne

Qui s'abstient ? personne

Qui est pour ? la totalité des membres présents soit 11 voix

La délibération précédente est donc adoptée.

	<p>Frédéric DENIS : on ne peut voter contre mais il faut réfléchir pour le budget suivant afin de ne pas être mis devant le fait accompli. Par exemple se pose la question des hors commune car s'il nous faut augmenter les impôts pour payer la scolarité des enfants hors commune ...</p> <p>Laurent LEMAIRE : oui mais il y a les enfants de nos communes qui sont scolarisés ailleurs.</p> <p>Cindy MARIE : en fait ça s'équilibre sans doute</p> <p>Valérie HUON-DEMARE : il y avait une entente entre les communes de Caux Esuaire, il ne faut pas la remettre en cause. .../...</p> <p>Sylvain VASSE : on ne va pas trouver la solution ce soir.</p> <p>Brigitte ESTRIER : je vous propose de passer aux questions diverses</p>
--	---

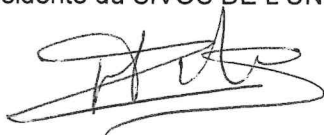
QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question

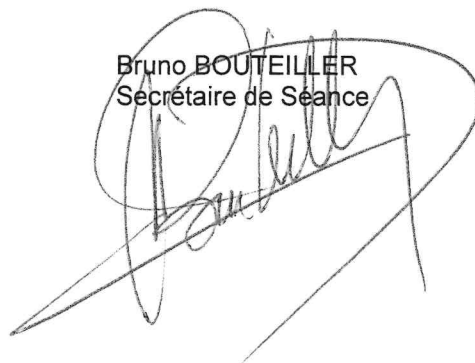
La séance est levée à 22h20

➤ **signatures**

Brigitte ESTRIER
Présidente du SIVOS DE L'UNION



Bruno BOUTEILLER
Secrétaire de Séance





SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA
NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville

☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@graimbouville.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 18 JUN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, Le 18 juin à 20h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 02 avril 2025
- Communications
- Délibérations
 - 2025/09 Tarification cantine
 - 2025/10 Renouvellement du contrat avec le prestataire de la restauration scolaire API
 - 2025/11 Suppression et création de l'emploi d'ATSEM
 - 2025/12 Recrutement sur l'emploi d'ATSEM
 - 2025/13 Recrutement sur l'emploi d'aide cantinière
 - 2025/14 Recrutement sur l'emploi d'aide cantinière-Surveillante
 - 2025/15 Modification de la durée hebdomadaire sur l'emploi de surveillante cantine
 - 2025/16 Convention avec l'association « Les bambins »
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent		x
DELORY Dorothée	x		MARIE Cindy (Vice-présidente)		x
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain	x	
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure	x	
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony		x
BLONDEL Grégory	x		BUREL Ghislaine		x

Pouvoirs :

Madame Cindy MARIE donne son pouvoir à Madame Valérie HUON-DEMARE

Secrétaire de séance : Mme Delory a été nommée secrétaire de séance.

➤ **OUVERTURE :**

Bonjour à tous,

J'ouvre sans doute la dernière séance de cette année scolaire car, sauf si l'actualité le demande, nous ne devrions pas avoir besoin de la date du 2 juillet.

Notre ordre du jour comprend majoritairement des délibérations concernant les ressources humaines. Pour information celle concernant le tableau des emplois est reportée pour pouvoir intégrer les éventuels prochains changements.

➤ **APPROBATION PV :**

PV du 02 avril 2025	Brigitte Estrier : le PV vous a été envoyé par mail, avez-vous des remarques ? Sans remarque du Comité Syndical, le PV du 02 avril 2025 est adopté
----------------------------	--

➤ **COMMUNICATIONS**

Thème	Commentaires
Redevance spéciale rudologie	Brigitte Estrier : je voulais vous informer des résultats de la démarche auprès des services de LHSM faite pas Mme Cindy Marie : le SIVOS a obtenu d'être considéré comme une entité communale donc de bénéficier de l'exonération de la redevance spéciale. La non dépense générée par rapport à 2024 est de 655.20 euros (pour mémoire nous avons inscrit 800€ au budget 2025). Mme Marie a demandé un effet rétroactif : pour l'instant nous n'avons pas d'information.
Réunion groupement de commande restauration scolaire du 04 juin 2025	Brigitte Estrier : Malheureusement ni Mme Marie ni moi-même n'avons pu y assister. Les points inscrits au compte rendu décrivent : <ul style="list-style-type: none"> • Une satisfaction des communes membres quant à la qualité des relations et la réactivité • La mise en place d'actions pour fidéliser le client avec l'instauration d'animations sur le temps méridien : nous n'en avons pas encore bénéficié. • L'information sur la construction d'une cuisine centrale API dans un avenir proche, afin de monter une production de 8000 à 10 000 repas/jour au lieu de 5 000 repas/jour • La définition avec API de leur programme de formation sur des thématiques dite réglementaires ou d'apport de connaissances sur l'évolution de la restauration collective (gaspillage, repas végétarien, bio,etc..). • Le retour positif des agents sur la formation du 5 mars 2025 : contenu et forme laquelle permet de rencontrer d'autres agents cantine (décloisonnement et confrontation des pratiques) • La ville de la Remuée souhaite intégrer le groupement, une rencontre est prévue prochainement. • La présentation du nouveau coordonnateur du groupement de commande : M Mickaël Baron, élu de Sandouville. Pour mémoire, M Matthieu Rose, à l'annonce de son souhait de ne pas poursuivre, avait fait un appel à candidature parmi les membres actuels et personne ne s'était porté volontaire. Donc merci à M Baron que va avoir fort à faire car nous devons lancer la nouvelle démarche de concertation dès les mois de septembre, pour une publication en janvier, pour un choix vers avril et une mise en place en septembre 2026.
Conseil d'école du 17 juin 2025 Inscription école	Brigitte Estrier : Hier c'est tenu le dernier conseil d'école de l'année scolaire, l'ordre du jour était habituel. Bilan des effectifs : actuellement il n'y a pas de changement par rapport au dernier conseil d'école. Pour la rentrée prochaine, le SIVOS a enregistré 17 inscriptions : 14 PS, 1 MS, 1 CP et 1 CM2. Les CP intégreront l'école L'envolée de Saint-Gilles de la Neuville et la répartition, à ce jour, est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> ○ École Henri Boullen <ul style="list-style-type: none"> • PS = 13 • MS = 16 • GS = 10

	<p>Pour 2 classes, il n'y a pas eu de signal de fermeture de classe de la part de l'inspection d'académie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PS/MS à 20 pour Mme Bailleul • MS/GS à 20 pour M Vasse. <p>Les effectifs ont été qualifiés de confortables.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ École L'envolée <ul style="list-style-type: none"> • CP = 19 • CE1 = 10 • CE2 = 12 • CM1 = 13 • CM2 = 15 <p>Pour 3 classes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CM1/CM2 = 28 avec Mme Bostyn • CE1/CE2 = 22 avec M Helouin • CP = 19 auraient dû avoir Mme Dellier <p>Mais Mme Dellier a, hier, avec émotion, officialisé son départ de l'école. Elle avait postulé et a été retenue pour l'école d'Harfleur. Cela veut dire qu'un poste d'enseignant/directeur est vacant. A ce jour les enseignants actuels ne souhaitent pas assurer la fonction de directeur. En conséquence, 2 possibilités se présentent</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau venu accepte la fonction de directeur et peut alors avoir le choix de la classe • Le nouveau venu ne souhaite pas assurer cette fonction, auquel cas il prend la classe de CP et si personne ne se désigne, l'inspecteur attribuera la fonction de directeur à un des deux enseignants actuels pour une période d'intérim. <p>Soit nous avons des informations avant la fin de l'école, sinon cela risque d'être en septembre.</p> <p>L'ordre du jour s'est poursuivi avec le bilan des manifestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A noter les beaux résultats, le 29 mars, des foulées scolaires à Etainhus : 7 podiums individuels et 2 pour les écoles : 2^{ème} pour le nombre de participants et 3^{ème} pour le relais malgré un handicap de départ puisque nous étions sur la piste extérieure. • L'inspecteur est passé dans la classe de CP, il fait tous les CP de sa circonscription • Projet poussins dans la classe de Mme Bostyn : naissances le 16 mai et ils sont en cours d'adoption • Concernant les sorties : la classe de M Hellouin (CE1/CE2) est allée à l'Escape Game de Fécamp, les CM2 ont bénéficié de 2 jours sur les plages du débarquement, et les CM2 ont eu une journée d'immersion en classe de 6^{ème}, une sorte de « vis ma vie » avec des cours comme si ils y étaient (le financement du car a été partagé entre 3 communes). <p>Pour les actions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Graimbouville <ul style="list-style-type: none"> ○ fera son voyage scolaire à Cerza le 19 juin, ○ le 27 juin, 3^{ème} animation de « graine en main » avec dégustation à la remise des prix du soir à laquelle vous êtes tous conviés. Il y aura un pot de l'amitié offert par la coopérative scolaire (prévoir caution 1€ pour gobelet : démarche éco-responsable. ○ 3 juillet : olympiades • Saint-Gilles <ul style="list-style-type: none"> ○ 19 juin sortie scolaire des CM1/CM2 : Etretat Le clos Arsene Lupin ○ 20 juin 18h : spectacle de fin d'année auquel vous êtes également conviés ○ 1 juillet après-midi : Olympiades avec remise des prix et Mme Dellier demande des volontaires parmi nous. Qui souhaite participer ? Mme Huon-Demare, Mme Marie, Moi-même. Personne d'autre ? Peut être faut-il demander aux absents :Mr Lalisse ? <p>Autre information : le travail des élèves sur les guerres mondiales sera exposé en Mairie de Saint-Gilles à compter du 24 juin aux horaires de permanence</p> <p>Dans les points divers :</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • L'année prochaine un Projet musique proposé par Education Nationale pour la classe de Mme Bostyn sur le thème du végétal : un intervenant viendra 10h • Souhait des enseignants de poursuivre les animations avec Graine en main • Mme Dellier signale que les voyages de cette année ont été financés par des dons d'entreprises qu'elle remercie et par les actions des CM2. • M Vasse informe de la permanence de la garderie « Les Bambins » le samedi 28 juin et précise, de la part Mme Hubeau, que la fréquentation est en hausse et génère un bilan financier confortable • Visite découverte de l'école de Saint-Gilles pour les CP et CE1 le samedi 30 aout <p>Nous avons terminé par quelques questions des parents d'élèves élus.</p> <p>Je profite de cette communication pour savoir si vous souhaitez que le SIVOS fasse un cadeau à Mme Dellier pour saluer sa collaboration durant ces 6 années (arrivée sur l'année COVID...), Madame et Monsieur les maires, je ne sais pas ce que feront les communes, souhaitez-vous que les 3 entités se rassemblent pour un cadeau commun ? Sylvain Vasse : pas nécessairement, la compétence scolaire ne nous appartient pas. C'est le SIVOS qui doit le faire. Valérie Huon-Demare : nous, pour Saint-Gilles, nous ferons une démarche à part. Plusieurs voix : plutôt d'accord pour un geste par le SIVOS Brigitte Estrier : pour le choix, je verrai avec ses collègues Valérie Huon-Demare : pour lui remettre vendredi ? Sylvain Vasse : ou à la remise des prix Brigitte Estrier : mais il n'y a pas les parents, les prix sont donnés par les élus présents au cours de l'après-midi jeux, au cours des olympiades. Valérie Huon-Demare : donc vendredi lors du spectacle de fin d'année Brigitte Estrier : d'accord, je m'en occupe.</p>																																																																																								
<p>La cantine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscriptions • Départ d'un agent • Organisation à la rentrée 	<p>Brigitte Estrier :</p> <p>Courant mai, un agent de la cantine a quitté le SIVOS en raison d'une opportunité professionnelle. Je tiens à saluer la qualité de son travail et lui souhaite un bel épanouissement dans son nouveau projet professionnel.</p> <p>Compte tenu des délais courts pour la libérer, au regard de la forte activité et de la nécessaire réorganisation pour la rentrée prochaine, le remplacement a temporairement été confié à l'agent qui fait habituellement les remplacements ponctuels sur ce poste et ce jusqu'au 04 juillet 2025. Pour la rentrée nous publierons le poste correspondant à la délibération que nous allons prendre dans quelques instants.</p> <p>Les inscriptions cantine : comme l'année dernière, les formulaires de renouvellement de l'inscription cantine seront distribués dans le cahier des élèves avec une information pour un appel au don de jeux et jouets lesquels seront destinés aux enfants sur le temps méridiens (démarche éco-responsable également).</p> <p>Pour les nouveaux inscrits, les dossiers seront envoyés par mail en même temps que l'information pour le transport scolaire et l'invitation au café rencontre pour la visite découverte de la cantine qui est programmée également le samedi 30 août 2025 le matin.</p> <p>Les effectifs projetés pour la rentrée, en considérant que les enfants déjà présents ne modifient pas leur fréquentation et en prenant en compte les déclarations des parents pour les nouveaux, sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="488 1624 1281 1843"> <thead> <tr> <th>Rentrée 2025</th> <th>4</th> <th>3</th> <th>2</th> <th>1</th> <th>?</th> <th>Total</th> <th>Par service</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PS</td> <td>14</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14</td> <td rowspan="3">40 Moy = 39</td> </tr> <tr> <td>MS</td> <td>14</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15</td> </tr> <tr> <td>GS</td> <td>9</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>SERVICE 1</td> <td>37</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>40</td> <td rowspan="6">62 Moy = 53</td> </tr> <tr> <td>CP</td> <td>12</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>3</td> <td></td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>CE1</td> <td>8</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>CE2</td> <td>8</td> <td>1</td> <td></td> <td>2</td> <td>1</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>CM1</td> <td>7</td> <td>1</td> <td></td> <td>1</td> <td></td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>CM2</td> <td>10</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>SERVICE 2</td> <td>45</td> <td>6</td> <td>3</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>62</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>82</td> <td>8</td> <td>4</td> <td>7</td> <td>1</td> <td>102</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><small>En considérant que tous les nouveaux mangeront 4 jours par semaine</small></p> <p>Seulement 5 inscrits de moins qu'actuellement mais avec autant d'enfants inscrits sur 4 jours avec un déséquilibre quantitatif des groupes ce qui interroge l'organisation à prévoir.</p> <p>Parlons de la réorganisation : cette dernière est nécessaire au regard des effectifs croissants mais surtout du passage des CP sur l'école de Saint-Gilles.</p>	Rentrée 2025	4	3	2	1	?	Total	Par service	PS	14					14	40 Moy = 39	MS	14	1				15	GS	9	1	1			11	SERVICE 1	37	2	1	0	0	40	62 Moy = 53	CP	12	1	1	3		17	CE1	8	1	1			10	CE2	8	1		2	1	12	CM1	7	1		1		9	CM2	10	2	1	1		14	SERVICE 2	45	6	3	7	1	62	Total	82	8	4	7	1	102	
Rentrée 2025	4	3	2	1	?	Total	Par service																																																																																		
PS	14					14	40 Moy = 39																																																																																		
MS	14	1				15																																																																																			
GS	9	1	1			11																																																																																			
SERVICE 1	37	2	1	0	0	40	62 Moy = 53																																																																																		
CP	12	1	1	3		17																																																																																			
CE1	8	1	1			10																																																																																			
CE2	8	1		2	1	12																																																																																			
CM1	7	1		1		9																																																																																			
CM2	10	2	1	1		14																																																																																			
SERVICE 2	45	6	3	7	1	62																																																																																			
Total	82	8	4	7	1	102																																																																																			

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires
<p>2025.09 : Tarification cantine</p> <p>Votants : 11 Contre : 1 Abst : 0 Pour : 10</p>	<p>Brigitte Estrier : Suite à l'étude de coût (pour mémoire coût du repas = 10,09€) et compte tenu du contexte de forte pression budgétaire, lors de notre dernière réunion nous avons déjà évoqué de ce point. La commission finances du 12 juin vous propose d'augmenter le prix du repas de 25 centimes à la rentrée.</p> <p>Ce qui donnerait les tarifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repas pour les élèves domiciliés dans le RPI : 5.20 euros • Repas pour les élèves non domiciliés dans le RPI : 6.05 euros • Elèves accueillis dans le cadre d'un PAI sans repas : 3.55 euros <p>La dernière augmentation date de 2023.</p> <p>Avez-vous des remarques ? Les débats sont ouverts...</p> <p>Frédéric Denis : cette augmentation générera quelles recettes annuelles ?</p> <p>Brigitte Estrier : 0.25€ multiplié par 11000 repas soit 2750€ à l'année</p> <p>Grégory Blondel : on a déjà enlevé un composant il y a quelques temps, quelques mois après on augmente de 25 centimes, en tant que parent je trouve que cela fait beaucoup.</p> <p>Céline Hauchecorne : oui mais tout augmente et pour le SIVOS aussi, c'est un service, cela permet aux parents de travailler...</p> <p>Bruno Bouteiller : y-a-t-il eu des remarques des parents sur la suppression d'un composant ?</p> <p>Brigitte Estrier : non pas vraiment. Il ya eu une question au conseil d'école hier sur le ressenti des enfants. Les parents présents ont rapporté que leur enfant ne s'en plaignait pas.</p> <p>Sylvain Vasse : de toute façon c'était du gaspillage</p> <p>Brigitte Estrier : oui à l'échelle collective cela permet de diminuer le gaspillage mais à l'échelle individuelle, les ressentis peuvent être différents. En dehors de ça, pas de remarques. Je rappelle que dans le courrier aux parents, nous avons communiqué que cette mesure permettait de différer une augmentation qu'il nous aurait fallu mettre en place de suite.</p> <p>Grégory Blondel : différer de quelques mois...</p> <p>Brigitte Estrier : effectivement. Je comprends qu'une augmentation soit toujours difficilement acceptée.</p> <p>Sylvain Vasse : nous l'avons vu quand nous avons fait nos budgets communaux, il n'y a pas de mystère. Les budgets sont de plus en plus contraints. L'autre piste est d'augmenter les impôts mais du coup ça touche tout le monde...</p> <p>Bruno Bouteiller : la diminution d'un composant a généré une économie de 1500€, ce n'est pas suffisant. Il faut faire cette augmentation.</p> <p>Frédéric Denis : les communes ont déjà accepté l'augmentation de leurs participations pour 2025 sinon il aurait fallu répercuter encore d'avantage sur les parents...</p> <p>Valérie Huon-Demare : il n'y a pas le choix, à un moment donné il faut y aller.</p> <p>Eric Thieulent : la cantine est un service, nécessaire au regard du nombre d'enfants qui la fréquente, donc c'est normal qu'il ait un coût...</p> <p>Brigitte Estrier : je pense que, stratégiquement, il est préférable d'augmenter en début d'année au moment où les parents prennent la décision d'inscrire ou non leurs enfants plutôt qu'en catastrophe en cours d'année.</p> <p>Céline Hauchecorne : il n'y a pas que le repas dans le prix... il ya aussi la garde de l'enfant</p> <p>Brigitte Estrier : effectivement, si on retranche le coût du repas il reste un peu plus de 2 € à la charge des parents pour le service et la surveillance de l'enfant sur 2h... Je crois qu'il nous faut prendre maintenant la décision si vous en êtes d'accord ?</p> <p>Je vous lis la délibération :</p> <p><i>Vu l'exposé de Madame la Présidente concernant le coût que représente un repas pour les communes,</i></p> <p><i>Vu la réunion de la commission finances du 03 juin 2025,</i></p> <p><i>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION décide d'augmenter les tarifs de 25 centimes à compter du 01 septembre 2025 ; la tarification au 1^{er} septembre sera :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Repas pour les élèves domiciliés dans le RPI : 5.20 euros

	<ul style="list-style-type: none"> • Repas pour les élèves non domiciliés dans le RPI : 6.05 euros • Elèves accueillis dans le cadre d'un PAI sans repas : 3.55 euros <p>Je passe au vote : Qui est contre ? 1 voix M Blondel vote contre en raison du cumul des 2 mesures (suppression d'un composant et 3 mois après augmentation du prix) Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? 10</p> <p>Ce nouveau tarif figurera sur les différents documents d'inscription.</p>
<p>2025.10 : Renouvellement du contrat avec le prestataire de la restauration scolaire API</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : comme chaque année nous devons entériner le renouvellement du contrat prévu au marché et m'autoriser à le signer. C'est la dernière année du marché. Nous n'avons pas de raison de ne pas le renouveler et sans ce renouvellement, il nous faudrait chercher un autre prestataire ou produire nous-même : je vous propose donc de prolonger notre collaboration avec la société API.</p> <p>Avez-vous des questions ? .../...</p> <p>Valérie Huon-Demare : nous sommes satisfaits et les enfants sont plus contents qu'avec le prestataire précédent. Ou alors il faudrait une cuisine centrale, cela fait 10 ans qu'on parle d'une cuisine centrale il faudrait peut-être le faire</p> <p>Frédéric Denis : pas certain que les prix soient plus intéressants</p> <p>Sylvain Vasse : il ne faut pas obligatoirement construire une structure mais plutôt profiter des cuisines existantes qui pourraient avoir une production supérieure, comme les traiteurs par exemple. Il faut optimiser les équipements existants c'était la conclusion qu'on a eu avec Daniel Cartel</p> <p>Valérie Huon-Demare : et pourquoi ce n'est pas fait ?</p> <p>Sylvain Vasse : la question est qui porte le dossier ? ce n'est ni une compétence de la communauté urbaine, ni celle des communes, il faudrait monter un syndicat mixte...</p> <p>Valérie Huon-Demare : nous serions plusieurs à être intéressés</p> <p>Frédéric Denis : mais, on avait regardé à Montivilliers, et il y avait la question de la livraison aux cantines qui ajoute de gros coût</p> <p>Sylvain Vasse : oui il y a ça mais il y a aussi une autre façon de regarder, comme ce qui se fait sur le canton de Criquetôt où il y a un traiteur qui est capable de produire pour 5 à 6 cantines. Il faudrait voir un traiteur du coin. La qualité des repas est supérieure et il a embauché du personnel pour faire face à la demande. Après c'est comment on organise tout ça et qui prend la tête.</p> <p>Brigitte Estrier : intéressant mais c'est un autre projet mais pour l'instant je vous propose de revenir à notre délibération ; je vous la lis :</p> <p><i>Vu la délibération 2023/25 du SIVOS pour l'attribution du marché à la suite de l'appel d'offres pour le prestataire de la restauration scolaire</i> <i>Vu que Le Sivos a signé un contrat à compter 1^{er} août 2023 pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois avec API, prestataire de la restauration scolaire</i> <i>Vu que l'article 6 de l'acte d'engagement avec API précise que La collectivité du groupement prend par écrit la décision de reconduire ou non l'accord cadre. La durée maximale de l'accord cadre est de 48 mois.</i> <i>Madame la Présidente expose la nécessité de renouveler le contrat avec la société API à compter du 1^{er} août 2025.</i> <i>Après en avoir délibéré le Comité Syndical décide de renouveler le contrat avec la société API signé dans le cadre du groupement de commandes à compter du 01 août 2025 et autorise Madame la Présidente a signer les documents nécessaires à ce renouvellement.</i></p> <p>Je passe au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? 11</p> <p>Merci</p>

<p>2025.11 : suppression et création de l'emploi d'ATSEM</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 1 Pour : 10</p>	<p>Brigitte Estrier : 2 éléments nous conduisent à modifier le périmètre du 2^{ème} poste d'ATSEM suite au transfert des CP sur Saint-Gilles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La diminution des effectifs de l'école de Graimbouville • Le nombre d'enfant sur le service des grands (plus globalement le niveau des effectifs des cantiniers) <p>En conséquence, le temps ATSEM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminue de moitié sur l'école (2h30 / j au lieu de 5) => économie d'environ 7200€ en année pleine • Augmente de 45mn sur le temps méridien => dépense supplémentaire d'environ 1500€ en année pleine. <p>Ainsi il nous faut supprimer le poste actuel de 25h par semaines scolarisées (19.69/35^{ème}) pour en créer un de 18h par semaines scolarisées (14.18/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2025.</p> <p>Le projet de délibération a été soumis à l'avis du Comité Social Territorial du 23 mai 2025 et a reçu un avis défavorable, il sera de nouveau examiné pour un 2^{ème} avis le 20 juin 2025. Ceci ne nous empêche pas de délibérer.</p> <p>Avez-vous des questions ?</p> <p>Grégory Blondel : on supprime un poste, ça fait faire des économies et on augmente la cantine...</p> <p>Brigitte Estrier : oui mais au global cette seule économie ne suffit pas. Je rappelle que nous avons pris collectivement la décision, pour les raisons que nous connaissons, de maintenir ce 2^{ème} poste d'ATSEM à l'école (voir conseil précédent) alors que nous n'en avons pas l'obligation réglementaire et que pas ailleurs il fallait renforcer l'équipe de la cantine. La qualité du service offert a un coût supplémentaire que seules les communes ne peuvent supporter.</p> <p>De plus, malgré la diminution de nos effectifs scolarisés, le budget du SIVOS continue d'augmenter, malgré la diminution des enfants scolarisés, la fréquentation de la cantine ne cesse de progresser or la cantine représente un des premiers postes des dépenses. Dont acte...</p> <p>D'autres remarques ? .../...</p> <p>Je vous lis la délibération pour la suppression du poste d'ATSEM actuel et la création du nouveau poste :</p> <p><i>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Général de la Fonction Publique, Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 mai 2025 Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.</i></p> <p><i>Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.</i></p> <p><i>Il existe la possibilité de pourvoir l'emploi par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.</i></p> <p><i>Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'ATSEM correspondant au grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, en raison de la modification de la durée hebdomadaire de l'emploi.</i></p> <p><i>Considérant la nécessité de créer l'emploi d'ATSEM correspondant au grade de d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe en raison des besoins de la collectivité</i></p> <p>Je vous propose de passer au vote :</p> <p>Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? 1 voix Qui est pour ? 10</p> <p>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SIVOS de l'union, décide - De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à raison de de 25h par semaine scolarisée pour un coefficient de rémunération de 19.69/35^{ème} pour exercer les fonctions d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles</p>
--	--

	<p>- De la création d'un emploi correspondant au grade d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet de 18h par semaine scolarisée pour un coefficient de rémunération de 14.18/35^{ème} pour exercer les fonctions d'ATSEM soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueillir avec l'enseignant les enfants • Aider les enfants et les assister dans les actes de la vie courante, tout en les encourageant dans la voie de l'autonomie • Surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants • Assister l'enseignante dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques • Assurer la surveillance des enfants lors des déplacements vers la restauration scolaire • Assurer la surveillance des enfants pendant le temps méridien • Assurer l'entretien de l'école, du mobilier et du matériel pédagogique • Contrôler l'état de propreté des locaux • Assurer l'entretien courant et le rangement du matériel utilisé
<p>2025.12 : Recrutement sur l'emploi d'ATSEM</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : maintenant que le poste est créé, il est nécessaire de m'autoriser à recruter.</p> <p>Je vous rappelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • que conformément à l'article L.332-8 3° du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants. • que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'ATSEM relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade de d'ATSEM principal de 2^{ème} classe par délibération 2025/11 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 18h par semaine scolarisée soit un coefficient de rémunération de 14.18/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire. <p>Je vous propose d'établir un contrat à durée déterminée d'une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne pourra pas excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du L.332-9 du code général de la fonction publique.</p> <p>Des questions ? .../...</p> <p>La délibération est la suivante, il nous est demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de d'ATSEM principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'ATSEM à temps non complet à raison de 18h par semaine scolarisée soit un coefficient de rémunération de 14.18/35^{ème} , pour une durée déterminée du 01 septembre 2025 au 31 août 2026. • De fixer le niveau de qualification au niveau III (CAP, BEP) ou équivalent • De fixer la rémunération en calculant le traitement par référence au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, échelle C2, de la fonction publique territoriale à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. <p>La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2025 et 2026 .../...</p> <p>Nous pouvons voter ? Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? 11</p>
<p>2025.13 : Recrutement sur l'emploi d'aide cantinière 8.07/35^{ème}</p>	<p>Brigitte Estrier : nous arrivons en fin de contrat à durée déterminée pour l'agent actuellement sur ce poste, il nous faut donc délibérer pour recruter à nouveau.</p> <p>Je rappelle</p>

<p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<ul style="list-style-type: none"> • que conformément à l'article L.332-8 5° emploi permanent à temps non complet inférieur à 17h30 peut être occupé par un agent contractuel dans toute collectivité et tout établissement public, sans condition de seuil démographique • que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de cantinière relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique par délibération 2021/12 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 7.85/35^{ème} et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire. Elle ajoute, que la durée hebdomadaire de service est de 10.25h par semaine scolarisée et que pour des raisons de calcul de l'annualisation le coefficient de rémunération est de 8.07/35^{ème} depuis l'année scolaire 2023/2024 <p>Je propose en raison des tâches à effectuer, l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L.332-9 du code général de la fonction publique.</p> <p>La délibération est la suivante, il nous est demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>D'autoriser le recrutement d'un contrat d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'aide cantinière à temps non complet à raison pour une durée hebdomadaire de 10.25h par semaine scolarisée soit un coefficient de rémunération de 8.07/35^{ème}, du 01 septembre 2025 au 31 août 2026.</i> • <i>De fixer le niveau de qualification au niveau III (CAP, BEP) ou équivalent</i> • <i>De fixer la rémunération par référence au barème des traitements de la fonction publique des adjoints techniques territoriaux, échelle C1, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.</i> <p><i>La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2025 et 2026</i></p> <p>Des questions, remarques ? .../...</p> <p>Nous pouvons voter : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? ersonne Qui est pour ? 11</p>
<p>2025.14 : Recrutement sur l'emploi d'aide cantinière-surveillante 6.30/35^{ème}</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : après révision de l'organisation, il est décidé de reconduire le poste dans les mêmes conditions, donc nous devons délibérer pour autoriser le recrutement</p> <p>Je vous rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que conformément à l'article L.332-8 5° emploi permanent à temps non complet inférieur à 17h30 peut être occupé par un agent contractuel dans toute collectivité et tout établissement public, sans condition de seuil démographique • que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'aide cantinière relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique par délibération 2019/02 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 8h par semaine scolarisée soit un coefficient de rémunération de 6.30/35^{ème}. <p>Ainsi, en raison des tâches à effectuer, je propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L.332-9 du code général de la fonction publique.</p> <p>La délibération est la suivante, il nous est demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'aide cantinière à temps non complet à raison de 8h par semaine scolarisée soit pour un coefficient de rémunération de</i>

	<p>6.30/35^{ème}, pour une durée déterminée du 01 septembre 2025 au 31 août 2026.</p> <ul style="list-style-type: none"> • De fixer le niveau de qualification au niveau III (CAP, BEP) ou équivalent • De fixer la rémunération par référence au barème des traitements de la fonction publique des adjoints techniques territoriaux, échelle C1, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. <p>La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2025 et 2026</p> <p>Des questions, remarques ? Valérie Huon-Demare : avez-vous des candidatures ? Brigitte Estrier : oui j'ai déjà reçu une candidate et une remplaçante à également postulé. Nous allons attendre le retour de la publication du poste pour faire le choix. Valérie Huon-Demare : ce n'est pas facile de trouver pour des si petits contrats. Sylvain Vasse : c'est sûr et pour de tous petits contrats comme ça il ne faut pas non plus être trop exigeant sur les diplômes. Brigitte Estrier : non, l'expérience et la posture sont à privilégier</p> <p>Nous passons au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Qui est pour ? 11</p>
<p>2025.15 : Modification de la durée hebdomadaire sur l'emploi de surveillante cantine de 5.77/35^{ème} à 6.30/35^{ème}</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : je vous propose cette délibération pour ajuster ce poste afin de simplifier la gestion des heures complémentaires. En effet actuellement il y a une différence de volume (10mn par jour) entre ce poste et le précédent alors qu'ils répondent tous deux aux mêmes exigences. La modification étant inférieure à 10%, il n'y pas besoin de supprimer ce poste pour en créer un autre, ni besoin de passage en CST, nous pouvons le modifier par délibération simple.</p> <p>Voici la délibération :</p> <p><i>Vu le code général de la fonction publique</i> <i>Vu le décret n°91-298 2017 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans les emplois permanents à temps non complet</i> <i>Vu que pour la modification de la durée hebdomadaire de travail inférieur ou égale à 10% du contrat d'un agent contractuel à temps non complet, l'organe délibérant doit délibérer pour modifier la durée hebdomadaire du poste</i> <i>Vu la création d'un emploi permanent de surveillante cantine relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe par délibération 2023/17 à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 7.33 h par semaine scolarisée soit un coefficient de rémunération de 5.77/35^{ème}.</i> <i>Vu que cet emploi est occupé par un agent en contrat à durée indéterminée</i> <i>Madame la Présidente propose l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'emploi permanent de surveillante cantine relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, en fixant la durée hebdomadaire de service à 8h par semaine scolarisée soit un coefficient de rémunération de 6.30/35^{ème} à compter du 01 septembre 2025.</i></p> <p>La délibération nous demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De modifier la durée hebdomadaire de l'emploi permanent de surveillante cantine relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet en fixant la durée hebdomadaire de service à 8h par semaine scolarisée soit un coefficient de rémunération de 6.30/35^{ème} à compter du 01 septembre 2025. • D'autoriser Madame la Présidente a signé un avenant au contrat del'agent en contrat à durée indéterminée concernant la modification de la durée hebdomadaire de l'emploi <p>La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 6413 du budget primitif 2025 et 2026</p> <p>Avez-vous besoin d'éléments complémentaires ? .../...</p>

	<p>Nous pouvons passer au vote :</p> <p>Qui est contre ? 0</p> <p>Qui s'abstient ? 0</p> <p>Qui est pour ? 11</p> <p>Merci pour toutes ces décisions sans lesquelles nous ne pouvons fonctionner</p>
<p>2025.16: Convention avec l'association « Les bambins »</p> <p>Votants : 11 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 11</p>	<p>Brigitte Estrier : j'avais déjà évoqué ce point, la Préfecture nous avait demandé d'actualiser notre convention datant de 2008 avec l'association 'les bambins ».</p> <p>Le projet de convention a été vu avec la Présidente, il est revenu avec un avis favorable du contrôle de légalité de la Préfecture et maintenant il nous faut l'entériner par une délibération du comité syndical.</p> <p>Je vous en fais la lecture :</p> <p><u>CONVENTION DE GESTION POUR LA GARDERIE DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DE GRAIMBOUVILLE ET DE SAINT GILLES DE LA NEUVILLE</u></p> <p><i>Entre</i> Le Sivos de l'Union, dont le siège est situé au 90 route d'Etainhus, 76430 Graimbouville représenté par sa Présidente, Brigitte ESTRIER, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical en date du 18 juin 2025.</p> <p><i>Et</i> L'association « Les Bambins », dont le siège est situé au 128 route d'Etainhus, 76430 Graimbouville représenté par sa Présidente, Célestine HUBEAU.</p> <p><u>PRÉAMBULE</u> Vu que la garderie est une compétence du Sivos de l'Union selon les statuts du Sivos de l'union. Vu les modifications des statuts du Sivos de l'Union, validés en Comité Syndical le 4 décembre 2024 délibération 2024/14, par le Conseil Municipal de Graimbouville le 4 février 2025, délibération 2025/4 par le Conseil Municipal de Saint Gilles de la Neuville le 16 décembre 2024, délibération D2024-29, et la Préfecture de Seine Maritime par arrêté préfectoral du 21 février 2025. Vu que la gestion du service public concernant la garderie du regroupement pédagogique est confiée à l'association « les Bambins » déclarée en Préfecture sous le numéro W762002829.</p> <p>IL EST CONVENU CE QUI SUIT</p> <p><u>Article 1 : Objet de la convention et engagements des parties</u> Elle a pour objet d'organiser le service de garderie des enfants scolarisés au sein du SIVOS de l'Union dont la gestion est assurée par l'association « les Bambins » qui s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi et la gestion financière de la garderie pour le regroupement intercommunal de Graimbouville et de Saint Gilles de la Neuville • Effectuer des permanences d'accueil au public • Rémunérer le personnel de la garderie et en assurer la formation • Respecter les réglementations applicables relatives au fonctionnement de l'association et à l'accueil des enfants en garderie. <p>Le SIVOS de l'Union s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition de l'association « les Bambins » des locaux pour l'exercice de la mission. • De discuter et d'évaluer en partenariat avec l'association « les Bambins », les orientations concernant l'accueil de la garderie, des profils des emplois nécessaires au bon fonctionnement de la garderie et la gestion budgétaire de l'association <p><u>Article 2 : Suivi de la convention</u> Les deux parties s'engagent à se rencontrer périodiquement et au minimum une fois par an. L'association « les Bambins » s'engage à inviter le représentant du Sivos de l'Union lors de l'assemblée générale, et de lui faire parvenir un procès-verbal de l'assemblée</p>

générale dans les meilleurs délais. Le représentant du SIVOS de l'Union n'a pas le droit de vote lors de l'assemblée générale.

L'association « les Bambins » s'engage à informer le SIVOS de l'Union en dehors de ces rencontres, de tous les changements au sein de la garderie.

Chaque année, l'association « les Bambins » s'engage à produire, avant le vote du budget primitif du SIVOS de l'Union, un bilan d'activités et un bilan comptable de l'année écoulée complétés d'un document présentant les perspectives en termes de fonctionnement de la garderie pour l'année en cours.

Article 3 : Participation financière du SIVOS de l'Union

Le cas échéant, le SIVOS de l'Union peut voter une subvention-chaque année dont le montant sera évalué à partir des documents budgétaires présentés par l'association « les Bambins » dans les délais visés à l'article 2 et de d'une demande écrite de sa part en justifiant les raisons.

Cette subvention pourra être versée en plusieurs fois au cours de l'année.

Article 4 : Renouvellement de la convention

La présente convention est renouvelée tacitement tous les ans.

Article 5 : Révision

La présente convention peut être révisée à la demande de l'une des deux parties par courrier en recommandé avec accusé de réception, avec un préavis de 3 mois.

La demande de révision formulée en précise les motifs.

Toute révision de la présente convention fait l'objet d'un avenant.

En cas de désaccord avec la révision, la convention-peut être résiliée selon les modalités l'article 6.

Article 6 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée par courrier recommandé avec accusé de réception à la demande de l'une de des deux parties avec un préavis de 6 mois.

La demande de résiliation formulée en précise les motifs.

Cette convention annule et remplace la convention signée entre le SIVOS de l'union et les Bambins, le 31 juillet 2008.

Etabli en deux exemplaires originaux, le2025

Pour l'association « Les Bambins »
La Présidente, Célestine HUBEAU

Pour le SIVOS de L'union
La Présidente, Brigitte ESTRIER

Souhaitez-vous plus d'information ? des remarques ?

Frédéric Denis : sur la résiliation, on ne se donne pas un délai plus rapide au cas où l'association ne remplit plus ses obligations ou est défaillante.

Là ça se passe bien mais s'il y avait un vrai souci...

Brigitte Estrier : comme quoi ?

Frédéric Denis : comme des problèmes sur les finances, du détournement d'argent,. Il faudrait que ça s'arrête vite.

Brigitte Estrier : dans ce cas, il s'agit d'un problème de personne ; est-ce que ce ne serait pas un changement de bureau qui interviendrait et non une dissolution de l'association ?

Sylvain Vasse : oui on est plus sur un changement de personnes

Frédéric Denis : mais on ne peut pas l'exiger et on ne peut pas non plus continuer à financer

Brigitte Estrier : non mais on pourrait arrêter le financement où les moyens mis à disposition si les faits étaient graves ou de l'ordre du pénal alors on entrerait dans une dimension judiciaire.

Grégory Blondel : s'il s'agit d'une histoire de détournement de fonds, c'est à l'association de régler ça en interne. Il n'y a pas grand-chose dans la convention, c'est juste une question de fonctionnement : ranger les locaux, fermer les portes, ne pas taguer les murs... C'est juste ça.

Brigitte Estrier : pas tout à fait car il existe une autre convention entre les bambins et la Mairie pour la mise à disposition de la salle. Les équipements n'appartiennent pas au SIVOS donc il ne peut les mettre à disposition.

	<p>Les utilisateurs, les adhérents, sont les parents qui contractualisent avec l'association : là aussi le SIVOS n'est pas en jeu. Par ailleurs, le SIVOS a un droit de regard sur le budget, l'organisation et les recrutements car il détient la compétence d'organiser la garderie scolaire, ce qu'il fait en confiant la gestion à l'association Les Bambins. Le délai de résiliation à 6 mois a été choisi plus pour protéger le SIVOS d'un éventuel arrêt de l'association afin de laisser le temps d'organiser la suite de ce service, c'est plutôt dans ce sens là que nous l'avons envisagé.</p> <p>Autre chose à ajouter ? .../...</p> <p>Voici la délibération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>D'accepter la proposition de Madame la Présidente pour la nouvelle convention entre le SIVOS et l'association « Les Bambins », gestionnaire de la garderie du Regroupement Pédagogique Intercommunal, des communes de Graimbouville et de Saint gilles de la Neuville.</i> - <i>D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention</i> <p>Nous votons : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? 11</p> <p>Nous avons épuisé l'ordre du jour.</p>
--	--

QUESTIONS DIVERSES :

Pas de question.

Prochaine réunion le 24 septembre à 19h

La séance est levée à 21h45

➤ **signatures**

Brigitte ESTRIER
Présidente du SIVOS DE L'UNION

Dorothee Delory
Secrétaire de Séance



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville

☐ 02 35 20 42 52 ☐ secretariat@sivosdelunion.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, Le 24 septembre à 19h les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

- Ordre du jour :
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 18 juin 2025
- Communications
- Délibérations
 - 2025/17 Tableau des emplois et des effectifs
 - 2025/18 Contrat d'assurance statutaire mise en concurrence
 - 2025/19 gratuité des repas de Noël
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 19h et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent	x	
DELORY Dorothee		x	MARIE Cindy (Vice-présidente)	x	
DENIS Frédéric	x		THIEULENT Eric	x	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	x		VASSE Sylvain		x
HAUCHECORNE Céline	x		ZEGGAÏ Marie-Laure		x
HUON-DEMARE Valérie	x		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	x		LALISSE Tony	x	
BLONDEL Grégory		x	BUREL Ghislaine		x

Pouvoir :

Madame DELORY donne son pouvoir à Madame ESTRIER

Madame ZEGGAÏ donne son pouvoir à Madame HAUCHECORNE

Monsieur VASSE donne son pouvoir à Monsieur LEMAIRE

Secrétaire de séance : Mme HAUCHECORNE a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

➤ OUVERTURE :

C'est la première réunion de cette année scolaire, année particulière car interviendront les élections municipales en mars. De ce fait je ne prévois un calendrier de réunions que jusque cette date : 3 décembre et 4 mars où nous voterons le CFU.

Pour aujourd'hui je voudrai ajouter une délibération par rapport à l'ordre du jour : la délibération sur la gratuité des repas de Noël pour les encadrants : êtes-vous d'accord pour cela ?

Des voix contre ? non

Des abstentions ? non

Puisque tout le monde des d'accord, nous ajoutons cette délibération à l'ordre du jour.
Merci

➤ **APPROBATION PV :**

PV du 18.06.2025	<p>Brigitte Estrier : avez-vous des remarques ou des questions concernant ce PV ?</p> <p>Sans remarque du Comité Syndical, le PV du 18 juin 2025 est adopté</p>
-------------------------	--

➤ **COMMUNICATIONS**

Ecole et cantine	<p>Mme Lacassin est le nouveau professeur des écoles à l'école l'Envolée à Saint Gilles de la Neuville. Elle a été nommée le jeudi précédent la rentrée. C'est son premier poste. Elle assure la classe des CP et la fonction de directrice avec le soutien de l'inspecteur M Van Rickstal.</p> <p>39 élèves sont inscrits à Henri Boullen et 68 élèves sont inscrits à l'Envolée, soit 107 élèves inscrits dans le RPI pour l'année scolaire 2025/2026.</p> <p>La répartition est inchangée par rapport à ceux qui vous ont été communiqués lors de notre précédent conseil.</p> <p>19 PS-MS, 20 MS-GS, 18 CP, 22 CE1-CE2, 28 CM1-CM2</p> <p>Sur ces 107 enfants, 102 sont inscrits à la cantine.</p> <p>Le minimum est 48 élèves et le maximum 60 élèves pour les primaires</p> <p>Le minimum est 26 élèves et le maximum 35 élèves pour les maternelles.</p> <p>La prévision de septembre est de 1499 repas</p> <p>Une opération don de jeux avait été lancée pour les activités de temps méridien. Je passe la parole à Mme Cindy Marie</p> <p>Cindy Marie : Pour pouvoir occuper les enfants sur le temps méridien en particulier les temps de pluie, j'ai proposé de faire un appel aux dons. Les enfants grandissants, je me suis dis que les familles auraient sans doute des jeux à donner. Ça a très bien fonctionné sur Saint Gilles, nous avons eu de nombreux dons : nous avons reçu une peu de tout : des puzzles, des jeux de société, de la dinette. Les jeux ont été répartis entre la cour et la bibliothèque. Les jeux sont plutôt récents en bon état. Nous tenons à remercier les parents donateurs.</p> <p>Bruno Bouteiller : il y a eu plus de 30 dons, la voiture était pleine. C'est très bien.</p>
Café rencontre à la cantine et découverte de la classe par les CP CE1 du 30 août 2025	<p>Les parents avaient la possibilité le samedi 30 août 2025, de venir visiter la cantine avec leur enfant.</p> <p>Cindy Marie, 3 agents du SIVOS et moi-même étions présents. Nous avons pu rencontrer et répondre aux questions des parents, très peu nombreux cette année.</p> <p>Sur cette même matinée, M Helouin et Mme Lacassin accueillait les CP et les CE1 avec leurs parents pour une visite de leur classe : plus de la moitié étaient présents.</p> <p>Tout le monde s'est retrouvé dans la cantine autour d'un jus d'orange et de quelques biscuits.</p>
Acquisition du domaine	<p>Brigitte Estrier : Comme évoqué lors du précédent conseil concernant la sécurité numérique, de nouvelles adresses mail ont été mis en fonctionnement à la suite de l'acquisition d'un nom de domaine afin de sécuriser les mails du Sivos.</p> <p>Trois adresses sont disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • secretariat@sivosdelunion.fr pour les échanges des parents avec le secrétariat • Une adresse nominative pour la secrétaire, pour les échanges avec les élus, les entreprises et établissements administratifs et de l'état (DGFI, URSSAF...)

	<ul style="list-style-type: none"> • Une adresse Président pour les échanges avec les parents, les partenaires, les élus et la secrétaire. <p>La nouvelle adresse sera communiquée aux parents avant les vacances d'octobre.</p>
Travaux et entretien	<p>Brigitte Estrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux organisés par le SIVOS : la centrale de désinfection de la cantine est de nouveau fonctionnelle • Travaux organisés par la mairie de Graimbouville : les éclairages de l'école Graimbouville ont été remplacés par des luminaires à économie d'énergie. Début 2026, les travaux d'isolation thermique des bâtiments par l'extérieur sont programmés. • Sur Saint-Gilles, la Mairie a remis en route le système de ventilation de l'école et de la cantine. Je remercie la Mairie de Saint-Gilles pour le traitement du nid de guêpes de la bibliothèque. <p>Bruno Bouteiller : la ventilation dispose de 3 modules qui ont été révisés et des trappes de visites ont été ajoutées. Les moteurs ont été relancés. La ventilation va permettre d'assécher les murs. On envisagera dans un deuxième temps pour mettre un coup de peinture.</p> <p>Brigitte Estrier : Par ailleurs, il faut signaler la création d'une fresque sous le préau, c'est un projet du CMEJ de Saint-Gilles et je tiens à les féliciter pour cette réalisation. Il s'agit d'un graph sur le thème de la mer : une belle réalisation qui donne une autre ambiance à ce lieu.</p>
Projets mairie-école	<p>Brigitte Estrier : à titre d'information, nous vous communiquons les actions menées au sein des écoles par ou au profit des Mairies.</p> <p>La commune de Graimbouville a renouvelé le partenariat avec l'association Graine en Main pour organiser des 3 animations culinaires avec l'école Henri BOULLEN sur la thématique du « bien manger » dans une approche intergénérationnelle. Les parents sont sollicités pour participer à l'encadrement de ces animations. La première date est le 19 décembre couplée avec le goûter des anciens.</p> <p>Comme chaque année les enfants réaliseront les menus pour les repas des anciens de chaque commune.</p> <p>Et pour compléter du côté de Saint-Gilles : je passe la parole à Mme Marie.</p> <p>Cindy Marie : j'ai rencontré Mme Lacassin qui est d'accord pour continuer le partenariat avec la commune. Pour l'instant nous envisageons de renouveler le projet de plantation des haies avec un agriculteur. Il y aura aussi le fleurissement de la commune. Puis nous reverrons Mme Lacassin une fois qu'elle aura pris ses marques pour d'autres projets.</p>

➤ DELIBERATIONS

Objet et vote	Commentaires
<p>2025.17 : Tableau des emplois et des effectifs</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte Estrier : Le CDG demande que chaque entité publique établisse un tableau des emplois et des effectifs. Cela décrit pour chaque poste : son intitulé, sa date de création ou de modification, le temps de travail, le coefficient de rémunération, la catégorie, le grade de rattachement, s'il peut ou non être pourvu par un titulaire, le type de contrat, s'il est pourvu ou non et le régime de RIFSEEP associé.</p> <p>Il doit être mis à jour en temps réel en fonction des délibérations qui seront prises. C'est un tableau non nominatif.</p> <p>Je vous lis la délibération :</p> <p><i>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,</i> <i>Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,</i></p>

	<p>Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée</p> <p>Considérant ce qui suit :</p> <p><i>Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.</i> <i>Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.</i> <i>Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.</i></p> <p>La question posée est de savoir si nous sommes d'accord pour décider :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>D'établir le tableau des effectifs tel que présenté en annexe</i> - <i>Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;</i> - <i>D'inscrire au budget les crédits correspondants ;</i> - <i>D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;</i> - <i>De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération,</i> <p>Annexe à la fin du Procès-verbal.</p> <p>Avez-vous besoin d'informations complémentaires ou des questions ?</p> <p>Céline Hauchecorne : je n'ai pas bien compris. Il sert à quoi ce tableau, c'est pour qui ? Frédéric Denis : c'est pour nous, une sorte de contrôle pour éviter que la Présidente ne crée des postes sans nous en informer Laurent Lemaire : c'est surtout utile dans les plus grandes collectivités. Brigitte Estrier : effectivement, dans notre cas, il est facile d'avoir une vue d'ensemble sans avoir besoin d'un tableau récapitulatif. Mais la réglementation est générale et s'applique quelque soit la taille... Il sera transmis au CDG. Dans le notre sont décrits : <ul style="list-style-type: none"> • 1 poste de secrétaire • 2 postes d'ATSEM • 1 poste de cantinière • 1 poste d'aide cantinière • 1 poste de surveillant cantine • 1 poste de surveillant cantine et aide cantinière C'est un outil de pilotage qui permet d'avoir une vision globale des postes. Laurent Lemaire : et il y aura une version nominative ? Brigitte Estrier : oui, que nous conserverons au SIVOS pour permettre le suivi des agents. Avez-vous besoin d'autres informations ?</p> <p>Non, donc nous passons au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité soit 12 voix.</p>
<p>2025.18 : contrat d'assurance</p>	<p>Brigitte Estrier : Le contrat actuel prend fin en 2026, le CDG nous demande si nous sommes d'accord pour qu'il lance les consultations afin de choisir le prochain</p>

<p>statutaire mise en concurrence</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>prestataire. Cela ne nous engage pas pour la suite. En fonction de son choix, nous serons libres d'adhérer ou pas à partir de 2027.</p> <p>Ainsi au regard de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 non encore transposé dans le Code Général de la Fonction Publique, et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, le Sivos de L'Union a l'opportunité de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale par l'intermédiaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime que nos devons autoriser à souscrire un tel contrat pour notre compte, en mutualisant les risques.</p> <p>Les éléments de la délibération sont les suivants :</p> <p><u>Article 1^{er}</u> : le Sivos de L'Union adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte du Sivos de l'Union des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.</p> <p>Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès • Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption. <p>Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune/établissement une ou plusieurs formules.</p> <p>Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2027. ▪ Contrats gérés en capitalisation. <p>Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Sivos de l'Union demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.</p> <p><u>Article 2</u> : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.</p> <p><u>Article 3</u> : le Sivos de L'Union autorise La Présidente à signer les contrats en résultant.</p> <p>Avez-vous des questions ? Non</p> <p>Nous passons au vote : Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est adoptée à l'unanimité.</p>
<p>2025.19 : Gratuité des repas de Noël adulte</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte Estrier : Je vous propose de délibérer dès maintenant pour le repas de Noël cela nous permettra d'anticiper l'organisation du repas de Noël 2025 de la cantine à la salle polyvalente de Saint-Gilles de la Neuville.</p> <p>Il vous est demandé si vous êtes d'accord avec le principe de gratuité des repas pour les adultes bénévoles présents pour l'encadrement et le service du repas. Sont potentiellement concernés : 6 agents du SIVOS, 14 membres du SIVOS, 5 enseignants.</p> <p>Je vous propose d'arrêter un maximum de 25 repas x 3.22 euros TTC (tarif prestataire API pour un repas Adulte) représentant un montant maximum de 80.50 euros TTC</p> <p>Il sera fait face à la dépense au compte 6042 du Budget du SIVOS DE L'UNION.</p> <p>Puis-je passer au vote...</p>

	<p>Qui est contre ? personne Qui s'abstient ? personne La délibération est adoptée à l'unanimité.</p> <p>Précision : API nos propose 2 dates : le jeudi 18 ou vendredi 19 Valérie Huon-Demare : le jeudi est préférable pour la salle polyvalente. Brigitte Estrier : je vais proposer cela à API Cindy Marie : il faudra que tout soit nettoyé pour le Ludisport du soir. Brigitte Estrier : pas de soucis</p>
--	---

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Aucune

En l'absence de question, l'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance à 19h32

➤ **SIGNATURES**

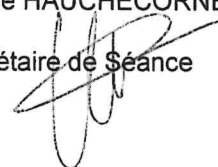
Brigitte ESTRIER

Présidente du SIVOS DE L'UNION



Céline HAUCHECORNE

Secrétaire de Séance



Annexe délibération 2025.17



TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU SIVOS DE L'UNION

EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures	coefficient de rémunération	Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel		effectifs pourvus par un agent titulaire ou contractuel	Emploi pourvu	Emploi non pourvu	RIFSEEP Groupes délibération 2023/27
				A	B	C		oui	non				
Secrétaire	2023/15 du 05/07/2023	16h sur 36 semaines et 21,75h sur 6 semaines	17,03/35ème			X	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	x		CDI 3-3 5º	1		1
ATSEM	2017/20 du 14/07/2017	32 h sur 36 semaines	25,38/35ème			X	ATSEM Principal 1ère classe		x	Titulaire	1		1
ATSEM	2025/11 DU 16/06/2025	18 h sur 36 semaines	14,18/35ème			x	ATSEM Principal 2ème classe	x		CDD L.332-8 3º	1		1
Cantinière	2023/16 du 05/07/2023	23,5 h sur 36 semaines	17,99/35ème			x	Adjoint Technique Principal 2ème classe	x		CDI 3-3 5º	1		1
aide cantinière	2021/12 du 24/03/2021	10,25 h sur 36 semaines	8,07/35ème			x	Adjoint Technique	x		CDD L.332-8 5º	1		2
aide cantinière surveillante	2019/02 du 07/01/2019	9 h sur 36 semaines	6,30/35ème			X	Adjoint Technique	x		CDD L.332-8 5º	1		2
surveillante	2025/15 du 18/06/2025	8 h sur 36 semaines	6,30/35ème			X	Adjoint Technique Principal 2ème classe	x		CDI L.332-8 5º	1		2
TOTAUX								6	1		7	0	



GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville

☐ 02 35 20 42 52 ☐ secretariat@sivosdelunion.fr

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, Le 03 décembre à 19h les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle « La Capucine » à GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

- Ordre du jour :
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption des Procès-Verbal du 24 septembre 2025
- Communications
- Délibérations
 - 2025/20 Ouverture de crédit d'investissement 2026
 - 2025/21 Convention de groupement pour la restauration scolaire
 - 2025/22 Participation financière employeur pour la protection complémentaire santé
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 19h et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs			
			LEMAIRE Laurent		X
DELORY Dorothee	X		MARIE Cindy (Vice-présidente)	X	
DENIS Frédéric	X		THIEULENT Eric	X	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	X		VASSE Sylvain	X	
HAUCHECORNE Céline	X		ZEGGAÏ Marie-Laure		X
HUON-DEMARE Valérie	X		Membres suppléants	P	Abs
BOUTEILLER Bruno	X		LALISSE Tony		X
BLONDEL Grégory		X	BUREL Ghislaine		X

Pouvoir :

Monsieur Laurent LEMAIRE donne pouvoir à Madame Dorothee DELORY

Madame Marie-Laure ZEGGAÏ donne pouvoir à Madame Céline HAUCHECORNE

Monsieur Grégory BLONDEL donne pouvoir à Madame Cindy MARIE

Secrétaire de séance : M BOUTEILLER a été nommé secrétaire de séance.

➤ OUVERTURE :

Après cet appel nominal et la désignation de notre secrétaire de séance nous pouvons passer à l'ordre du jour à savoir l'examen du PV du 24 septembre, quelques communications et 3 délibérations sans oublier les questions diverses.

➤ APPROBATION PV :

PV du 24.09.2025	Brigitte Estrier : Avez-vous pu en prendre connaissance ? Non pas tout le monde... Nous reportons donc cette approbation au conseil suivant.
-------------------------	---

➤ **COMMUNICATIONS**

<p>Conseil d'école du 04 novembre 2025</p>	<p>Brigitte Estrier : Le conseil d'école s'est déroulé le 04 novembre 2025 à la salle polyvalente de Graimbouville en présence des nouveaux parents d'élèves élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme PIEDNOËL, Mme VILLEZ, Mme BACHELET, Mme BRULIN, Mme CHOPART et Mr LE BODO <p>A l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification du règlement intérieur : interdiction de rapporter des objets personnels à l'école (cartes pokemon, jouets) et l'indication que la prise de médicament se fera dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé • Bilan des coopératives scolaires : situation au 31.08.2025, <ul style="list-style-type: none"> ○ pour l'école H. BOULLEN 7949.43 € ○ pour L'ENVOLEE 11505.70 € (versement de la classe découverte) • les effectifs : <ul style="list-style-type: none"> ○ bilan 38 élèves à H. BOULLEN et 68 élèves à L'ENVOLEE = 108 élèves ○ Prévisions pour 2026/2027 : 47 élèves à H. BOULLEN et 63 élèves à L'ENVOLEE = 110 élèves • Activités et dates : <ul style="list-style-type: none"> ○ Noël 2025 dans les écoles : Le 16.12 spectacle de Noël à l'école H. BOULLEN, Le 19.12 Marché de Noël. Sur chacune des manifestations, il y aura une vente de livres « lire c'est partir ». ○ Voyage scolaire « classe découverte » : L'école L'ENVOLEE organise un voyage en Auvergne du 22 au 26 juin 2026 pour les élèves du CE1 au CM2. ○ Questions des parents : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourquoi le tarif de la cantine est-il aussi élevé ? Serait-il possible de retirer un plat (comme l'entrée, par exemple) pour réduire le coût, sachant que les enfants mangent très peu ? Le tarif est moins élevé dans d'autres communes. <p>J'ai répondu que le repas des enfants est passé de 5 à 4 composants l'an dernier afin de différer une augmentation inéluctable, que le prix du repas se décomposait en plusieurs postes, et que le coût de revient réel d'un repas s'élève à près de 11€. J'ai rappelé que les charges avaient augmenté après la pandémie sans répercussion immédiate aux familles et que nous procédions par paliers pour limiter l'impact auprès des familles. Certes, d'autres cantines ont des tarifs moins élevés, mais ces communes bénéficient de recettes plus conséquentes, les ressources des communes ne sont pas identiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Est-il possible d'avoir des bavoirs à la cantine pour les maternelles, car les enfants rentrent souvent tachés ? <p>Réponse : j'ai répondu que pour un problème de logistique (stockage/ lavage/ installation...), ce n'était pas possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Serait-il possible de détailler les factures de cantine afin que les parents puissent déduire fiscalement la partie « employé » (pour les enfants âgés de 6 ans au 1er janvier) ? <p>J'ai répondu qu'il est nécessaire de vérifier que ces frais sont bien éligibles sur le plan fiscal et de s'assurer que le logiciel de facturation peut faire figurer automatiquement cette ligne sur les factures ou éditer une attestation fiscale annuelle.</p> <p>Les personnes présentes au conseil d'école souhaitent-elles ajouter quelque chose ?</p> <p>.../...</p> <p>Pas d'ajout.</p>
---	---

Mairies/écoles	<p>Brigitte Estrier : pour votre information, voici quelques activités en lien avec les Mairies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ pour un éveil à l'art pictural, les enfants de la maternelles ont visité l'exposition de peinture le lundi 17 novembre 2025, exposition organisée par Sabine Ragneau avec le soutien du comité des fêtes et de la Mairie Graimbouville ▪ pour un éveil à l'art musical : Le vendredi 21 novembre 2025, les musiciens de l'association « Les archets des falaises », orchestre à cordes amateur, ont offert une animation musicale aux classes de CP et CE1/CE2 : découverte des instruments à cordes. ▪ Pour rappel, les travaux d'isolation par l'extérieur de l'école H. BOULLEN débuteront début 2026 pendant le fonctionnement de l'école. ▪ La Mairie de Saint Gilles interviendra pour consolider le grillage de l'école <p>Bruno Bouteiller : je suis en cours pour une solution plus pérenne. Il faudrait que les enfants ne s'assoient pas sur le grillages...</p> <p>Autre chose à signaler dans l'actualité à venir ? .../...</p>
Noël de la cantine : jeudi 18 décembre 2025 Nombre de repas adulte à commander	<p>Brigitte Estrier : Par SMS je vous ai lancé une « invitation » pour le repas de Noël du 18 décembre : invitation au sens où le repas nous est offert, mais une participation à l'organisation est incluse. L'idée est d'au moins un adulte par table. Qui ? Seront présents Cindy Marie, Valérie Huon-Demare, Céline Hauchecorne, Tony Lalisce et moi-même. Céline Hauchecorne : Marie-Laure Zeggaï ne sera pas disponible. Brigitte Estrier : Demander aux absents à savoir Ghislaine Burel, et Laurent Lemaire, et Gregory Blondel Les invitations sont lancées pour les enseignants ; restent le chauffeur de car et l'agent de la commune de Saint-Gilles à inviter. Cindy Marie : et pour l'installation des tables ? Brigitte Estrier : on pourrait le faire le mercredi vers 18h ? Après échanges il est arrêté le mercredi 17 décembre à 18h30. Seront présents M Bruno Bouteiller, Eric Thieulent et moi-même. Les agents se chargeront de la mise en place.</p>
Remerciement	<p>Brigitte Estrier : pour information Mme Dellier, ancienne directrice, nous a informés qu'elle avait aimé le spectacle et remercie le SIVOS.</p>
Communication parents	<p>Brigitte Estrier : Avant les vacances de la Toussaint, des flyers concernant les objets personnels à la cantine, le changement d'adresse électronique du secrétariat, la communication du courriel de la Présidente, la nécessité de noter les prénoms sur les vêtements des élèves (surtout les maternelles) et la possibilité de consulter les menus ont été distribués dans le cahier des élèves.</p>
Collecte des déchets d'alimentation cantine	<p>Brigitte Estrier : Le Havre Seine Métropole propose une collecte sur site des déchets alimentaires afin d'accompagner les producteurs de biodéchets de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole. Les déchets concernés sont les restes de préparation de repas et du repas lui-même. A ce jour ces déchets de la cantine sont donnés pour l'alimentation des poules à un habitant de Saint Gilles de la Neuville. Par conséquent la démarche pour l'anti-gaspillage alimentaire est déjà mis en œuvre. Dans ce cas faire intervenir un ramassage supplémentaire pour les déchets alimentaires n'a pas de sens écologique mais au contraire entraîne un passage de camion inutile à ce jour.</p>

	<p>A l'avenir, si le recyclage ne se fait plus de façon locale, cette solution pourrait être envisagée en demandant un bac spécial déchets alimentaires (dépôt en vrac) et un passage pour le ramassage.</p> <p>Valérie Huon-Demare : est-ce qu'il y a toujours autant de déchets ?</p> <p>Brigitte Estrier : C'est très variable mais le passage à 4 composants a fait diminuer les déchets surtout les jours où il n'y a pas d'entrée. Nous avons l'intention de relancer la pesée des déchets avec un système simple qui permettrait de le faire chaque jour avec la participation des enfants.</p> <p>Eric Thieulent : il suffit de mettre un seau et de relever la pesée...</p> <p>Brigitte Estrier : oui, la première étape est d'acheter la balance. A suivre...</p>
<p>Nouvelle réglementation sur la gestion du personnel</p>	<p>Brigitte Estrier : Dans le cadre de la protection des enfants, le contrôle des antécédents judiciaires de l'ensemble des personnes intervenant auprès des enfants de façon permanente ou occasionnelle et à titre d'encadrant bénévole ou salarié est obligatoire.</p> <p>Dans le privé, cela prend la forme d'une attestation d'honorabilité (site https://honorabilite.social.gouv.fr) faite par l'agent et demandée à l'embauche et au maximum tous les trois ans.</p> <p>Pour de la fonction publique territoriale c'est à l'employeur de consulter le bulletin n°2 et le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS).</p> <p>Pour le SIVOS, cela concerne tous les agents du SIVOS ainsi que la Vice-Présidente et la présidente.</p> <p>Eric Thieulent : et quid des élus car au repas de Noël nous sommes avec eu...</p> <p>Collectivement : oui, c'est vrai, il faudrait le faire, au moins ce serait clair....</p> <p>Valérie Huon-Demare : les élus doivent avoir un casier judiciaire vierge.</p> <p>Brigitte Estrier : Je regarde la procédure et reviens vers vous.</p> <p>Eric Thieulent : c'est vrai aussi pour les sorties scolaires, les accompagnants...</p> <p>Sylvain Vasse : cela va devenir compliqué, il ne faut pas non plus en faire une usine à gaz...</p>
<p>Point Budget 2025</p>	<p>Brigitte Estrier : Tous les chapitres sont dans les prévisions budgétaires. Concernant les articles, l'article des fournitures scolaires 6067 a légèrement dépassé les prévisions (100.36%) à la suite du passage des CP sur l'école l'Envolée et du changement d'enseignant.</p> <p>À contre, l'article des fournitures d'entretien 60631 a baissé de façon significative à la suite du retrait des essuies mains papier et à une gestion des stocks rigoureuse.</p> <p>La réalisation du budget 2025 au 25.11.2025 est</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en dépense de fonctionnement réalisé à 86.72% et en recette de fonctionnement de 94.83%. ▪ En dépense d'investissement, de 11.35% et en recette d'investissement de 27.68%. <p>Nous pouvons dire que le budget est maîtrisé, la projection à ce jour devrait donner un résultat d'exercice positif</p> <p>Bruno Bouteiller : est-ce que l'on va voter le budget 2026 avant la fin de ce mandat ?</p> <p>Brigitte Estrier : non. Je voudrais que l'on examine le CFU au prochain conseil et préparer les données pour la nouvelle commission finances. La nouvelle équipe arbitrera le budget 2026.</p> <p>Début 2026, il faudra valoriser les dépenses des communes consacrées aux écoles afin d'actualiser les coûts.</p> <p>La demande d'avance sur participation sera nécessaire pour alimenter le fonds de roulement nécessaire au fonctionnement avant le vote du budget.</p>

➤ **DELIBERATIONS**

Objet et vote	Commentaires																																																										
<p>2025.20 : Ouverture de crédit 2026</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour 12</p>	<p>Brigitte Estrier : Comme l'an dernier, il nous est demandé de prendre une délibération concernant le budget d'investissement afin de pouvoir payer en 2026 des factures dans l'attente du vote du budget, et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 déduction faite du RAR.</p> <p>Pour rappel nous avons 3 opérations d'investissement :</p> <table border="1" data-bbox="496 412 1377 600"> <thead> <tr> <th></th> <th>Compte</th> <th>Buget 2025</th> <th>RAR</th> <th>Solde</th> <th>Report 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Op 11</td> <td>2188</td> <td>1000 €</td> <td>0</td> <td>1000 €</td> <td>250 €</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Op 12</td> <td>2184</td> <td>1000 €</td> <td>0</td> <td>1000 €</td> <td>250 €</td> </tr> <tr> <td>2188</td> <td>2249.29 €</td> <td>0</td> <td>2249.29 €</td> <td>560.57 €</td> </tr> <tr> <td>Op 13</td> <td>2183</td> <td>500 €</td> <td>0</td> <td>500 €</td> <td>125 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Voici la délibération :</p> <p>Autoriser la Présidente, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) Madame la Présidente rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales</p> <p>Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.</p> <p>Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.</p> <p>En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.</p> <p>L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.</p> <p>Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.</p> <p>Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.</p> <p>Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.</p> <p>Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :</p> <table border="1" data-bbox="496 1671 1407 1953"> <thead> <tr> <th>Opérations</th> <th>Désignation</th> <th>Article</th> <th>Désignation</th> <th>RAR 2024</th> <th>Total Budget</th> <th>Réalisé</th> <th>report 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>11</td> <td>ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 000,00</td> <td>538.14</td> <td>250</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>2184</td> <td>Matériel de bureau et mobilier</td> <td></td> <td>0.00</td> <td>538.14</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>							Compte	Buget 2025	RAR	Solde	Report 2026	Op 11	2188	1000 €	0	1000 €	250 €	Op 12	2184	1000 €	0	1000 €	250 €	2188	2249.29 €	0	2249.29 €	560.57 €	Op 13	2183	500 €	0	500 €	125 €	Opérations	Désignation	Article	Désignation	RAR 2024	Total Budget	Réalisé	report 2026	11	ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE				1 000,00	538.14	250			2184	Matériel de bureau et mobilier		0.00	538.14	0
	Compte	Buget 2025	RAR	Solde	Report 2026																																																						
Op 11	2188	1000 €	0	1000 €	250 €																																																						
Op 12	2184	1000 €	0	1000 €	250 €																																																						
	2188	2249.29 €	0	2249.29 €	560.57 €																																																						
Op 13	2183	500 €	0	500 €	125 €																																																						
Opérations	Désignation	Article	Désignation	RAR 2024	Total Budget	Réalisé	report 2026																																																				
11	ACHAT MOBILIER MATERIEL SCOLAIRE				1 000,00	538.14	250																																																				
		2184	Matériel de bureau et mobilier		0.00	538.14	0																																																				

		2188	Autres immobilisations corporelles		1 000,00	0	250,00
12	AMENAGEMENT CANTINE				3242.29	0,00	810.57
		2184	Matériel de bureau et mobilier		1 000,00	0,00	250,00
		2188	Autres immobilisations corporelles		2242.29	0,00	560,57
13	SECRETARIAT				500,00	0,00	125,00
		2183	Matériel informatique		500,00	0,00	125,00
			Total Général	0,00	4742.29	538,14	1 185.57

Avez-vous des questions ?
 Nous pouvons passer au vote : m'autorisez-vous à liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) comme décrit ci dessus ?
 Qui est contre ? 0
 Qui s'abstient ? 0
 La délibération est adoptée par 12 voix.
 Je vous remercie

2025.21 : Convention de groupement pour la restauration scolaire

Votants : 12
 Contre : 0
 Abst : 0
 Pour : 12

Brigitte Estrier : Pour mémoire si besoin en est, le SIVOS de l'Union fait partie d'un groupement de commande animé maintenant par M Mickael Baron de Sandouville, lequel succède à M Rose de St Aubin-Routôt.
 Le marché relatif à la fourniture de repas du SIVOS DE L'UNION arrive à échéance en aout 2026. Une nouvelle consultation doit être lancée. Les communes ETAINHUS, SAINT AUBIN ROUTOT SANDOUILLE, SAINT VINCENT DE CRAMESNIL ont les mêmes besoins que le SIVOS DE L'UNION et une procédure commune permet d'obtenir des offres de prix plus intéressantes.
 Le Comité Syndical est sollicité pour autoriser la Présidente à signer la convention de groupement de commandes pour la passation du marché relatif à la fourniture de repas alimentaires.
 Êtes-vous d'accord pour que nous participions de nouveau à ce groupement de commande ? C'est le premier point à trancher.
 Et si nous sommes d'accord pour poursuivre notre participation à ce groupement de commande, il va falloir que vous m'autorisiez à signer la convention laquelle décrit la composition du groupement, l'objet, la durée, la désignation du coordonnateur, le mode de fonctionnement, la commission d'appel d'offre...

Je vous lis la délibération :

Vu
 - Le Code Général des Collectivités Territoriales.
 - Le Codes Marchés Publics.
Considérant
 - Que le SIVOS DE L'UNION va lancer une procédure pour attribuer le marché relatif à la fourniture de repas alimentaires.
 - Que les communes d'ETAINHUS, SAINT AUBIN ROUTOT, SANDOUILLE, SAINT VINCENT DE CRAMESNIL ont les mêmes besoins

AUTORISE
 Madame la Présidente à signer la convention de ce groupement de commandes, désignant la commune de SANDOUILLE coordonnateur du

	<p><i>marché et fixant les conditions de représentation dans la Commission d'Appel d'Offres</i></p> <p>Avez-vous besoin de précisions ou passons-nous au vote ? Non, alors :</p> <p>Qui est contre ? 0 Qui s'abstient ? 0 La délibération est adoptée par 12 voix. Je vous remercie.</p> <p>Valérie Huon-Demare : on reverra les choses lorsqu'il y aura une cuisine centrale ; j'y crois encore...</p> <p>Brigitte Estrier : oui c'est une hypothèse séduisante pour favoriser les circuits courts et la mobilisation des entreprises locales.</p> <p>Bruno Bouteiller : on pourra continuer à se regrouper à plusieurs communes</p> <p>Sylvain Vasse : oui et non car il ne faut pas être trop nombreux sinon les producteurs locaux ne peuvent plus suivre sur les quantités.</p> <p>Brigitte Estrier : Il faudra trouver le bon volume... à poursuivre la réflexion Je vous propose de passer à la délibération suivante.</p>
<p>2025.22 : Participation financière employeur pour la protection complémentaire santé</p> <p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>Brigitte Estrier : Je vous rappelle que le SIVOS a signé une convention avec le CDG 76 et son partenaire la MNT pour la protection sociale complémentaire et protection santé des agents. Conformément, aux dispositions contractuelles, la MNT applique une hausse de ses tarifs de 5% pour les cotisations pour la protection santé (mutuelle), ainsi qu'une hausse de 29.72% pour la protection sociale complémentaire (maintien de salaire en cas d'arrêt maladie) à compter du 01 janvier 2026. En ce qui concerne la protection sociale complémentaire, la convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026, la nouvelle convention à compter du 01 janvier 2027 aura des tarifs de cotisation plus élevés. Pour illustrer le propos : à ce jour un agent sur l'ancienne convention cotise à hauteur 0.96% de ses revenus, pour les agents de la nouvelle convention ce sera 1.74%</p> <p>Nous devons délibérer concernant le montant de la participation obligatoire de l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2026 fixée à un minimum par décret de 15€ par mois et par agent selon 2 modalités : montant identique pour tous les agents ou modulé selon des critères sociaux tels que les revenus ou la composition familiale.</p> <p>Actuellement 2 agents adhèrent. Les agents sont libres d'adhérer ou pas. Il est interdit de mettre un critère d'âge.</p> <p>Frédéric Denis : Cette participation est également due si les agents ont une autre mutuelles que la MNT si celle-ci est labellisée ; donc il peut y avoir plus de 2 agents...</p> <p>Brigitte Estrier : Vous avez raison mais actuellement les autres agents sont sous la mutuelle de leur conjoint c'est donc l'employeur de leur conjoint qui s'acquitte de cette participation obligatoire.</p> <p>Caractéristique du contrat-groupe « santé » : Trois formules sont proposées au choix des agents. Le contrat-groupe « mutuelle santé » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraités ainsi qu'à leurs ayants-droits. La tarification est adaptée par tranche d'âge pour les actifs.</p>

Grille des montants de cotisation TTC par personne			
Age	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
Enfant (gratuité à compter du 3 ^{ème} enfant)	23,93 €	29,54 €	38,02 €
Actif de moins de 30 ans	39,83 €	49,35 €	60,20 €
Actif de plus de 30 ans inclus & moins de 40 ans	42,19 €	52,30 €	67,54 €
Actif de plus de 40 ans inclus & moins de 50 ans	52,55 €	65,08 €	84,07 €
Actif de plus de 50 ans inclus & moins de 60 ans	67,99 €	84,24 €	108,85 €
Actif de plus de 60 ans	85,69 €	110,60 €	134,19 €
Retraité	98,25 €	127,23 €	154,58 €

Les montants de cotisation indiqués sont maintenus les deux premières années puis, en cas de majoration éventuelle du montant de cotisation, l'augmentation est plafonnée à 5% par an.

Je vous propose de délibérer pour le montant minimum de 15€ par mois et par agent sans modulation.

Avez-vous des questions, des remarques ?

Frédéric Denis : je proposerai d'augmenter de 5 à 10€, même démarche que la dernière fois... Cela ne ferait pas une grosse dépense pour le SIVOS mais un apport bénéfique pour les agents, si on peut les aider, c'est bien

Sylvain Vasse : il faut voir, les agents ne sont pas à temps plein, cela pourrait apporter des contestations des agents à temps plein.

Frédéric Denis : qu'avions-nous fait pour la garanti de salaire ?

Brigitte Estrier : nous avons eu la même discussion et nous avons tranché pour le montant minimum...

Céline Hauchecorne : Je trouve que c'est bien 15 €

Bruno Bouteiller : Est-ce que c'est révisable ?

Brigitte Estrier : oui une autre délibération pourra, dans l'avenir, remplacer celle-ci si le conseil le souhaite en fonction de l'évolution des tarifs et des possibilités budgétaires...

Qui serait d'accord pour faire plus ?

.../...

Eric Thieulent : il vaut mieux rester comme cela, les nouveaux verront.

Frédéric Denis : c'est vrai que ce n'est pas obligatoire, les gens sont libres de prendre ou pas, de choisir une autre mutuelle. En plus, ils ne peuvent pas négocier les augmentations de tarifs.

Valérie Huon-Demare : on peut commencer comme ça.

Brigitte Estrier : effectivement, aujourd'hui nous ne participons pas du tout...

.../...

Pas d'autres commentaires ?

Je vous propose de délibérer pour un montant fixe à hauteur de 15 €.

La délibération est la suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion 76 et la MNT

Vu l'exposé de Madame la Présidente,

le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION décide :

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité an activité ayant adhérer au contrat attaché à la convention de participation et la convention d'adhésion du Centre de Gestion 76.</i> ▪ <i>De fixer le niveau de participation de la commune à hauteur de 15 euros par agent, et par mois à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent ayant adhéré à un contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion 76.</i> ▪ <i>D'inscrire au Budget Primitif du Sivos de l'Union au chapitre 12, les crédits nécessaires au versement de la participation financière des agents</i> <p>Je passe au vote : Qui est contre ? 0 Qui s'abstient ? 0 La délibération est adoptée par 12 voix.</p>
--	---

QUESTIONS DIVERSES : Pas de question

La séance est levée à 20h55

➤ **signatures**

Brigitte ESTRIER

Présidente du SIVOS DE L'UNION


 SIVOS DE L'UNION
 La Présidente
 Brigitte ESTRIER

Bruno BOUTEILLER

Secrétaire de Séance

